



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 25 mars 2010

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du Jeudi 25 mars 2010

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|--------------------|----------|--|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| Mme FRITSCH-RENARD | 1° - | Etat n° 2 de régularisation des Décisions Modificatives. |
| M. FONTE | 2° - | Réalisation d'une Salle de Musiques Actuelles – Choix du Maître d'Oeuvre. |
| M. BELHADDAD | 3° - | Réhabilitation de la patinoire et développement d'activités sportives nouvelles. |
| Mme PALLEZ | 4° - | Parc de la Seille – Construction d'une passerelle – Lancement des marchés de travaux. |
| M. BELHADDAD | 5° - | Attribution d'une subvention à l'Association Metz Marathon. |
| Mme RIBLET | 6° - | Attribution de subventions à diverses associations sportives. |
| Mme MEDOC | 7° - | Transport des élèves messins dans le cadre des activités sportives. |
| M. TOULOUZE | 8° - | Financement de fêtes et manifestations. |
| | 9° - | Retiré de l'Ordre du Jour |
| Mme DE OLIVEIRA | 10° - | Subventions aux projets étudiants. |
| M. SCUDERI | 11° - | Attribution de subventions à diverses associations socio-éducatives. |
| M. SCUDERI | 12° - | Attribution de parrainages dans le cadre du dispositif Envie d'Agir. |
| M. MARTALIE | 13° - | Participation financière aux actions éducatives pendant le temps scolaire.
- Dispositifs artistiques et culturels.
- Subvention pour le projet « goûters philosophiques » en Zone d'Education Prioritaire. |
| Mme BORI | 14° - | Accueil périscolaire – Subvention 2010. |
| | 15° - | Retiré de l'Ordre du Jour |
| M. GANDAR | 16° - | Attribution de subventions à diverses associations culturelles. |
| Mme SALLUSTI | 17° - | Organisation du « Printemps des Citoyens ». |
| Mme MEDOC | 18° - | Projet de « Maison de l'Environnement » du Conseil Municipal des Enfants. |
| M. NZIHOU | 19° - | Politique de la Ville – Versement de subventions aux associations. |

- | | |
|--------------------|--|
| M. TOULOUZE | 20° - Grand Projet de Ville de Metz-Borny – Résidentialisation rue de Picardie. |
| M. KOENIG | 21° - Aménagement de sécurité – Carrefour rue des Roses et des Loges. |
| M. LIOGER | 22° - Convention de financement relative aux études préliminaires de libération du site situé aux abords du passage de l'Amphithéâtre. |
| M. LIOGER | 23° - Cession d'un terrain communal situé dans la ZAC de la Grange-aux-Bois. |
| M. MARTALIE | 24° - Avenant au bail emphytéotique du 16 Mai 1975 liant la Ville de Metz à l'Association « Le Relais ». |
| Mme FERRARO | 25° - Etablissement d'une convention pour autorisation de passage en terrains privés d'une canalisation d'eau potable. |
| M. SCUDERI | 26° - Acquisition du Centre Socioculturel Sainte Barbe. |
| M. PAYRAUDEAU | 27° - Protocole d'accord transactionnel – Etude de programmation SMAC. |
| Mme FRITSCH-RENARD | 28° - Amicale du Personnel Municipal et assimilés – Participation de la Ville de Metz – Avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens. |
| Mme BRESSON | 29° - Création d'un poste de catégorie A. |
| M. le Maire | 30° - Mettis – Enquête conjointe à la Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire – Enquête publique sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme. |
| Mme BORI | 31° - Modification de périmètres scolaires |
| M. LIOGER | 32° - Adhésion des Communes de Sorbey et Tragny au Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin. |
| M. LECOCQ | 33° - Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées. |
| M. le Maire | 34° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives. |
| | 35° - Questions orales. |

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 25 mars 2010, à 18h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 19 mars 2010.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients présents :

M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (quitte au point 17-procuration à M. KOENIG), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhi, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima (arrivée au point 5-procuration à Mme SALLUSTI), M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle (arrivée au point 2-procuration à Mme DUPONT), M. LEKADIR Hacène (quitte au point 13-procuration à M. LECOCQ), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme BOHPETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian (excusé pour le début de séance-arrivé au point 4), Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie excusée pour le début de séance-arrivée au point 14), M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Absents ayant voté par procuration :

- Mme OLESINSKI Marielle (procuration à Mme FRITSCH-RENARD))
- Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (procuration à M. FONTE puis à Mme SALLUSTI à/c du point 17)
- M. HEULLUY Bernard (procuration à M. le Maire)
- M. KHALIFE Khalifé (procuration à M. THIL)
- Mme OASI-SCHAEFER Catherine (procuration à M. TOULOUZE)

Absent non excusé : ./.

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

Monsieur le Maire félicite les membres du Conseil élus au Conseil Régional de Lorraine. Il informe l'assemblée du projet de création éventuelle d'un Pôle vétérinaire à Metz. (lettre d'information de Monsieur Bruno LEMAIRE, Ministre de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche)

DCM N°10-03-01 : Etat n° 2 de régularisation des Décisions Modificatives :

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose l'état n° 2 de régularisation des Décisions Modificatives.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

MOTION - BUDGET PRINCIPAL

- **D'ADOPTER ET VOTER** ledit état n° 2 de régularisation des Décisions Modificatives arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	408 639,99	81 800,97
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-253 085,02	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	73 754,00
TOTAUX	155 554,97	155 554,97

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	51 772,00	121 750,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-3 776,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	73 754,00	0,00
TOTAUX	121 750,00	121 750,00

TOTAUX GENERAUX **277 304,97** **277 304,97**

MOTION - BUDGET ANNEXE DES EAUX

- **D'ADOPTER ET VOTER** ledit état n° 2 de régularisation des Décisions Modificatives arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	14 523,61	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-14 523,61	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	0,00

TOTAUX	0,00	0,00
TOTAUX GENERAUX	0,00	0,00

Interventions de : Mme STEMART Anne, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 2 Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée), M. ANTOINE Christian (excusé).

DCM N°10-03-02 : Réalisation d'une Salle de Musiques Actuelles – Choix du Maître d'Oeuvre :

M. FONTE, Rapporteur, expose que par délibération en date du 30 avril 2009, le Conseil Municipal a décidé la construction d'une salle de musiques actuelles à Metz-Borny. Les orientations initiales majeures du projet de construction d'une salle de musiques actuelles ont été alors précisées et le Conseil a décidé de recourir à un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse en limitant le nombre de candidats admis à concourir à 3.

Par délibération en date du 2 juillet 2009, il a été décidé de retenir les orientations suivantes de l'opération de construction de la salle de musiques actuelles :

- la localisation de l'équipement boulevard d'Alsace, entre l'allée du Hainaut et la rue du Vermandois,
- un équipement d'une surface estimée à 2 200 m² et d'une capacité de 800 places environ assis/debout,
- un phasage opérationnel prévoyant un lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre courant juillet 2009, un début des travaux mi 2011 et une livraison de l'équipement pour la rentrée 2012,
- une enveloppe financière prévisionnelle de 9.250.000 € TTC dont 6.500.000 € TTC pour le bâtiment.

Suite à un avis d'appel public à la concurrence, soixante-quinze équipes ont déposé un dossier de candidature, parmi lesquelles, le jury de concours, qui s'est réuni le 15 octobre 2009, a retenu les trois équipes suivantes, admises à concourir :

- Le cabinet d'architecture REMINGSTONSTYLE à Paris,
- Le cabinet d'architecture Rudy RICCIOTTI à Bandol,
- Le cabinet d'architecture KING KONG à Bordeaux.

Après réception des offres de ces 3 équipes, le jury s'est réuni le 19 février 2010 et a émis un avis circonstancié et unanime quant au choix de l'équipe appelée à assurer la maîtrise d'œuvre en procédant au classement suivant :

- n° 1 : cabinet d'architecture Rudy RICCIOTTI,
- n° 2 : cabinet d'architecture KING KONG,
- n° 3 : cabinet d'architecture REMINGSTONSTYLE.

Il est précisé que l'équipe dont M Rudy RICCIOTTI est mandataire comprend :

- L'agence Rudy RICCIOTTI, architecte
- THERMIBEL, Acousticien, fluides
- THEATRE PROJECTS Consultants, Scénographe
- LAMOUREUX RICCIOTTI, Bureau d'Etudes Techniques Structure
- COPLAN INGENIERIE, Bureau d'Etudes Techniques TCE (tous corps d'état).

Conformément au programme, le bâtiment d'une superficie utile de 2 200 m² environ comprendra :

- une salle de diffusion devant répondre à des configurations multiples (au regard du nombre de spectateurs et de leur position assise ou debout) et dont la jauge maximale sera de 1 200 personnes debout, dont 300 en balcon ;
- un ensemble d'espaces de répétition comprenant trois studios de répétition ainsi qu'une salle de travail et d'expérimentation, appelée « studio scène » ;
- un ensemble pour l'accueil du public comprenant : accueil, billetterie, bar, centre de ressources multimédia, box DJ... ;
- un ensemble pour la préparation des artistes ;
- un ensemble pour la gestion comprenant notamment les bureaux ;
- un ensemble pour la logistique générale comprenant : livraisons, accès personnel, stockages... ;
- un espace de restauration.

Par ailleurs, à la demande de l'agence d'architecture et d'urbanisme REICHEN et ROBERT en charge du Grand Projet de Ville de Metz Borny et de sa cohérence, une attention particulière a été demandée au traitement de la toiture, visible de nombreux immeubles alentour et composant une partie importante du projet du grand domaine.

De ce fait l'économie générale du projet concernant le contrat de maîtrise d'œuvre est la suivante :

- Coût estimatif des travaux du bâtiment : 7.000.000 euros TTC,
- Equipements scéniques : 1.170.000 euros TTC,
- Montant de la rémunération du maître d'œuvre (mission de base) : 17,48 %,
- Date de livraison prévisionnelle de l'ouvrage : été 2012.

L'enveloppe financière prévisionnelle, qui intègre également le traitement des espaces extérieurs et les frais annexes, est fixée à 10.500.000 € TTC.

La Région Lorraine et l'Etat ont accordé chacun une participation financière de 200.000 €, portant sur les études de ce bâtiment (200.000 € au titre du FNADT et 200.000 € au titre du volet Métropolitain Région Lorraine). La Ville va solliciter auprès de ces deux collectivités, ainsi qu'auprès d'autres partenaires potentiels (Département de la Moselle...) des aides financières au titre de la construction de cet équipement.

Une indemnité de 20.000 euros TTC est versée aux deux équipes non retenues classées deuxième et troisième par ce même jury, cette indemnité correspondant à une avance versée à l'équipe lauréate.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE CONFIER** la mission de maîtrise d'œuvre de ce projet à l'équipe constituée de :
 - L'agence Rudy RICCIOTTI, architecte mandataire
 - THERMIBEL, Acousticien, fluides
 - THEATRE PROJECTS Consultants, Scénographe
 - LAMOUREUX RICCIOTTI, Bureau d'Etudes Techniques Structure
 - COPLAN INGENIERIE, Bureau d'Etudes Techniques TCE (tous corps d'état),
- **D'AUTORISER** Monsieur le MAIRE ou son représentant à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que tous les documents contractuels se rapportant à cette opération y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics,
- **DE VERSER** une prime de 20 000 euros TTC aux deux équipes classées deuxième et troisième par le jury, ce montant étant intégré à la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre finalement choisie,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant d'engager les procédures de mise en concurrence des entreprises par voie d'appel d'offres selon les dispositions du Code des Marchés Publics en vue de l'exécution desdits travaux ;
- **DE CONFIER** à la Commission des Appels d'Offres le soin d'assurer l'ouverture des plis et de procéder à la désignation du ou des attributaires des marchés de travaux ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à exécuter en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, les marchés et les pièces contractuelles se rapportant à la fois aux contrats de maîtrise d'œuvre et de travaux, et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;
- **D'IMPUTER** ces dépenses sur les divers chapitres et articles correspondants au budget de l'exercice concerné ;
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville de METZ peut prétendre.

Interventions de : M. JACQUAT Denis, M. LEBEAU Emmanuel, M. THIL Patrick, Mme KAUCIC Isabelle, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. FONTE Antoine.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 43 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme PISTER Raphaëlle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstentions : 10 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : 2 Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée), M. ANTOINE Christian (excusé).

DCM N°10-03-03 : Réhabilitation de la patinoire et développement d'activités sportives nouvelles :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose que par le biais d'un bail à construction en date du 8 juillet 1968 arrivant à échéance le 30 juin 2028, la Ville de Metz a mis à disposition de la société « PATINOIRE MESSINE » un terrain situé à Longeville-les-Metz pour y créer et exploiter un ensemble sportif de patinage sur glace.

Afin de moderniser l'activité de patinoire, le preneur à bail sollicite de la Ville de Metz la location d'une partie des terrains contigus afin d'agrandir le bâtiment existant.

Le projet présenté par la société MIDARO INVEST, mandatée par la PATINOIRE MESSINE, consiste en une réhabilitation complète de la patinoire, un agrandissement du bâtiment sur les parties avant et arrière pour y adjoindre des activités complémentaires (restaurant, magasin de sports, salle de fitness, salle de réception, 4 terrains de foot indoor avec tribunes).

Au vu de l'investissement financier important prévu pour ce projet (3,5M€HT), le preneur sollicite une prolongation de 39 années supplémentaires de la durée du bail à construction, portant son échéance au 30 juin 2067.

Au delà du fait que le projet présenté, permet d'améliorer les conditions de la pratique des activités de glace, il répond également à des objectifs de développement de pratiques nouvelles (foot indoor) accompagnés d'activités de restauration.

De plus, la mise en œuvre de ce projet engendre une augmentation du montant de la redevance due par la PATINOIRE MESSINE. Son nouveau montant annuel a été évalué à 26 578,-€ par les services de France Domaine.

Par ailleurs, le demandeur a sollicité l'utilisation par sa clientèle d'une partie du parking situé à l'avant de la patinoire. Comme les utilisateurs du Complexe Saint Symphorien connaissent

des difficultés d'accessibilité à certaines périodes, une mutualisation de 78 places de stationnement matérialisées devant les 2 équipements est envisagée. Pour compenser la réservation effectuée, 69 places de stationnement seront créées le long du talus autoroutier.

Cette mutualisation se ferait sous forme de convention d'occupation privative du domaine public, précaire et révocable à tout moment, moyennant un montant de redevance évalué à 3,60€ /m2/an par les services de France Domaine, soit un montant total de 4 503,-€ par an, calculé au prorata des surfaces cumulées des complexes Saint Symphorien et de la patinoire.

Enfin, pour permettre la réalisation de ces nouvelles constructions, le déplacement d'un terrain multisports présent sur le site à proximité du complexe, s'avère nécessaire. Il est convenu que le montant des travaux supportés par la Ville de Metz, lui soit intégralement remboursé.

De plus, il convient d'acter le déclassement de cette aire de jeux du domaine public, ainsi que du cheminement piéton situé à l'avant du complexe.

Afin de permettre la concrétisation de ce projet, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la société MIDARO INVEST à construire sur les parcelles section 24 n°42, et section 21 n°84, sachant que le permis de construire sera transféré au profit de la PATINOIRE MESSINE, dès son obtention ;
- d'accepter la demande de prolongation du bail à construction de 39 années supplémentaires par le biais d'un avenant au bail à construction en cours ;
- de mutualiser une partie du parking situé à l'avant de la patinoire, sur la base d'une convention d'occupation privative du domaine public ;
- d'accepter le remboursement des frais occasionnés par le déplacement du terrain multisports.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE METTRE** à disposition de la société PATINOIRE MESSINE une partie des parcelles cadastrées sous :

BAN DE LONGEVILLE LES METZ

Section 24 n°42

Section 21 n°84

par le biais d'un avenant n°1 au bail à construction du 8 juillet 1968 ; moyennant une redevance annuelle fixée à 26 578,-€ par France Domaine ; la surface exacte des nouvelles parcelles étant déterminée par arpentage dès l'achèvement des travaux de construction ;

- **D'AUTORISER** la société MIDARO INVEST, mandatée par la PATINOIRE MESSINE, à construire sur les parcelles section 24 n°42 et section 21 n°84 pour le projet visé ci-dessus ;
- **DE PROLONGER** la durée initiale du bail à construction du 8 juillet 1968 de 39 années supplémentaires, fixant ainsi sa nouvelle échéance au 30 juin 2067 ;
- **D'AUTORISER** le demandeur à utiliser une partie du parking situé à l'avant de la patinoire, correspondant à une emprise de 78 places, dans le cadre d'une mutualisation d'utilisation des places de stationnement, par le biais d'une convention d'occupation privative du domaine public, à durée précaire et révocable à tout moment, moyennant

une redevance annuelle fixée à 3,60€ /m2/an par France Domaine, soit un montant total de 4 503,-€ ;

- **DE CREER** 69 places de stationnement le long du talus autoroutier, financées sur le marché en cours n°100026-00, relatif aux travaux de construction d'entrées charretières, réfection de tranchées et petit entretien de la voie publique ;
- **D'ACCEPTER** de la société MIDARO INVEST le remboursement des frais supportés par la Ville de Metz occasionnés par le déplacement d'un terrain multisports, et d'encaisser la recette sur le budget de l'exercice en cours, sur présentation des factures ;
- **DE PROCEDER** au déclassement de l'aire de jeux du domaine public ainsi que du cheminement piéton situé à l'avant du complexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération, et signer tous documents y afférents.

Interventions de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. JACQUAT Denis, M. LEBEAU Emmanuel, M. ALDRIN Jérémy, M. MARECHAL Jacques, M. JEAN Thierry, M. BELHADDAD Belkhir, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. LEBEAU Emmanuel.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 52 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : 1 M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : 2 Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée), M. ANTOINE Christian (excusé).

DCM N°10-03-04 : Parc de la Seille – Construction d'une passerelle – Lancement des marchés de travaux :

Mme PALLEZ, Rapporteur, expose que par délibération en date du 2 juillet 2009, il a été décidé la construction d'une passerelle pour franchir la Seille dans le prolongement du parvis du palais omnisports «Les Arènes» de façon à permettre les déplacements doux entre la gare SNCF et les quartiers situés au-delà de la rivière.

Une procédure adaptée pour le choix d'un maître d'œuvre a été lancée et a permis de retenir le projet remis par le Cabinet d'Architecture BRIGIT DE KOSMI de Paris, auquel sont associés l'Agence Claire ALLIOD Paysagiste de Nancy et le Bureau d'études techniques TERREL de Boulogne Billancourt.

Cette équipe de maîtrise d'œuvre est chargée de la mise au point du projet et du suivi des travaux de réalisation.

Le projet retenu propose un ouvrage visuellement très léger, présentant des profilés tressés en acier en référence à une maille d'osier, faisant le lien entre deux échelles urbaines, d'une part « la ville haute » avec ses grands objets (Centre Pompidou-Metz, Arènes) et la colline de Queuleu.

Le coût prévisionnel de cette construction est estimé à 1.040.000 euros TTC (études comprises) inscrits au programme d'investissement.

Il convient, dès lors, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation pour les marchés de travaux nécessaires à sa réalisation.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, sur la base du projet de maîtrise d'œuvre présenté par l'équipe dont le Cabinet d'Architecture Brigit De KOSMI est mandataire, à préparer, engager et prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, concernant les procédures de marchés publics menées par voie d'appel d'offres en vue de la réalisation des travaux ;
- **DE CONFIER** à la Commission des Appels d'Offres, seule compétente, le soin d'assurer l'ouverture des plis et de procéder à la désignation du ou des attributaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, notamment les marchés à conclure, ainsi que les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à exécuter en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;
- **D'IMPUTER** ces dépenses sur les divers chapitres et articles correspondants aux budgets des exercices concernés ;
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre.

Interventions de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. JACQUAT Denis, M. THIL Patrick, Mme STEMART Anne, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 50 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 5 M. KOENIG Sébastien, M. LEKADIR Hacène, Mme MERTZ Claire, Mme PISTER Raphaëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-05 : Attribution d'une subvention à l'Association Metz Marathon :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose que la Ville de Metz a souhaité que soit relancé dès 2010 le marathon de Metz qui aura lieu le 17 octobre prochain.

Une association dédiée à l'organisation du marathon a été créée en 2009 sous l'intitulé « Metz Marathon ». Pour permettre une organisation optimale de ce très important événement sportif, l'association a fait appel aux services de Canal + Events qui possède une solide expérience dans l'organisation de manifestations sportives.

Un certain nombre d'actions ont déjà été menées comme la création d'un site internet, l'édition de différents supports de communication, la participation à divers événements sportifs ou associatifs pour promouvoir le Marathon de Metz ...

L'objectif de cet événement sportif est d'en faire une grande fête populaire pour tous les messins en mobilisant tous les acteurs de la ville (écoles, monde de la culture, associations socioculturelles, commerçants ...) à travers des animations très variées qui jalonnent le parcours afin de faire de cette manifestation une course ludique et culturelle pour le plus grand bonheur de l'élite sportive mais aussi du coureur de loisir. Près de 20 000 spectateurs sont attendus et 3 000 participants sur l'ensemble des courses qui seront organisées.

Ainsi une course intitulée « les Graouilly » rassemblera les enfants alors qu'une course de 7 kilomètres, ouverte à tous accueillera les coureurs de loisirs et les familles.

Cette compétition sera également engagée dans une démarche citoyenne en créant un concept de course écologique (dossards et gobelets recyclables, supports de communication réalisés en papier recyclé, tri sélectif ...).

Afin de concilier performance sportive et découverte des richesses architecturales de METZ, le parcours du marathon sera en grande partie urbain, le reste du tracé intéressant toute l'agglomération. L'arrivée est prévue place d'Armes alors que le départ est programmé boulevard Poincaré.

Le marathon de Metz bénéficie du label fédéral et sera également qualificatif pour les Championnats de France. Le budget prévisionnel de cet événement s'élève à 595 000€. Il devrait très vite s'imposer comme l'événement sportif majeur du Grand Est.

Pour permettre à l'Association Metz Marathon de mener à bien cette opération, il est proposé au Conseil Municipal de lui verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000€ étant entendu que le Conseil Régional s'est engagé à hauteur de 50 000€ et qu'une demande de participation financière à hauteur de 50 000€ a par ailleurs été faite auprès du Conseil Général de la Moselle.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 100 000€ à l'association Metz Marathon,

Cette subvention fera l'objet d'un premier versement de 60 000€ à la signature de la convention, le solde soit 40 000€ interviendra en juin 2010.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer, le cas échéant, tout document contractuel se rapportant à cette subvention.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. LEBEAU Emmanuel, M. ALDRIN Jérémy, M. THIL Patrick, M. BELHADDAD Belkhir, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 50 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, Mme SAADI Sélima, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 5 Mme STEMART Anne, M. FONTE (x2), M. MARTALIE Stéphane, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-06 : Attribution de subventions à diverses associations sportives :

Mme RIBLET, Rapporteur, expose que dans le cadre de son soutien aux clubs sportifs de haut niveau, la Ville a engagé des discussions avec les plus importantes structures afin de mettre en place une nouvelle forme de partenariat. Les engagements réciproques feront l'objet de conventions d'objectifs et de moyens qui seront mises en œuvre pour la prochaine saison sportive.

Afin de permettre à ces clubs de mener à bien la fin de la saison sportive 2009/2010, la Commission des Sports réunie le 23 février dernier, propose d'attribuer des subventions de fonctionnement aux clubs de haut niveau pour un montant total de 750 300 €

Par ailleurs, la Commission propose également de verser, pour un montant total de 17 000 €, des subventions afin de soutenir les associations qui organisent des manifestations et qui contribuent ainsi à l'animation de la Ville sur le plan sportif.

Parmi ces manifestations, un évènement sportif important est prévu : le Grand Prix de Duathlon qui réunira, le 8 août 2010, des équipes et athlètes venant de toute la France et des pays limitrophes. Lors de cette journée, plusieurs animations sont également prévues sur le parcours qui permettra de faire découvrir le centre Pompidou aux participants.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour montant de 767 300 € :

Subvention de fonctionnement – catégorie haut niveau

Metz Handball.....	357 500,00 €
	(dont 155 000 € déjà attribués)
Metz Triathlon	23 700,00 €
	(dont 13 225 € déjà attribués)
ASPTT Tennis	30 000 €
Athlétisme Metz Métropole	33 100 €
	(dont 16 400 € déjà attribués)
Athlétisme Metz Métropole	25 000 €
dans le cadre de la convention précisant le soutien que la Ville de Metz apporte à Bouabdellah TAHRI, athlète de Haut Niveau	
Cette somme sera versée en deux fois :	
- Somme forfaitaire pour la préparation et la participation de l'athlète aux différentes manifestations	20 000 €
- Somme conditionnelle compte tenu des résultats aux Championnats d'Europe (podium).....	5 000 €
Metz Tennis de Table	105 000 €
	(dont 70 750 € déjà attribués)

Renaissance Sportive de Magny	36 000 €
	(dont 16 000 € déjà attribués)
Metz Basket Club.....	70 000 €
(Cette somme sera versée en deux fois : 50 % à la signature de la convention et 50 % à la remise des documents comptables)	
Hockey Club de Metz	70 000 €
	(dont 20 000 € déjà attribué)
(Cette somme sera versée en deux fois : 30 000 € à la signature de la convention et 20 000 € au mois de juin 2010)	

Subventions pour manifestations

- Boxing Club Messin 2 000 €
Rencontre Equipe « Elite Amateur » d'Alsace Lorraine/Allemagne
(le 19 mars 2010)
- Kayak Club de Metz..... 2 000 €
10ème Rodéo Challenge (1er et 2 mai 2010)
- IAE/IPEFAM..... 3 000 €
Triathlon (15 et 16 mai 2010)
- Metz Triathlon 10 000 €
4ème manche du Grand Prix de Duathlon (8 août 2010)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 49 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, Mme SAADI Sélima, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA

Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 6 M. FONTE Antoine (x2), M. MARTALIE Stéphane, Mme PALLEZ Christiane, Mme STEMART Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-07 : Transport des élèves messins dans le cadre des activités sportives :

Mme MEDOC, Rapporteur, expose qu'il est nécessaire de passer un marché public de prestations de services dans le cadre du transport d'élèves des écoles primaires messines à destination des piscines de la Ville de METZ, du Palais Omnisports les Arènes, de l'Anneau (halle d'athlétisme), du golf ainsi que du transport à titre occasionnel pour des animations ponctuelles (Ecole des Sports).

A cet effet, il y a lieu d'engager la consultation adéquate selon le code des marchés publics, permettant de confier à une ou plusieurs entreprises les prestations de transports.

Le montant total de ces prestations réparties en 3 lots est estimé à 114 750 euros par an, et se décompose comme suit :

- Lot 1, Piscines : 69 000 €
- Lot 2, Palais omnisports les Arènes, l'Anneau et le golf : 40 500 €
- Lot 3, Transports occasionnels : 5 250 €

Dans l'hypothèse d'une reconduction sur une période maximale de 3 années, le montant total s'élèverait à 344 250 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations conformément aux dispositions du code des marchés publics et à signer les marchés correspondants.

Le financement interviendra sur les crédits ouverts chaque année au Budget.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER** la réalisation d'une prestation de service concernant le transport des élèves messins dans le cadre des activités sportives scolaires et extra scolaires, le coût de celle-ci étant estimé à 114 750 euros, soit 344 250 euros dans l'hypothèse d'une reconduction sur une période maximale de 3 années ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien la procédure de marché public nécessaire en vue de l'attribution des marchés de transport des élèves messins dans le cadre des activités sportives ;
- **DE RENVOYER** à la Commission des Appels d'Offres, seule compétente, le soin de désigner l'attributaire des marchés correspondants ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces services, notamment les marchés après attribution par la Commission d'Appel d'Offre, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans la limite des crédits alloués ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;
- **D'IMPUTER** ces dépenses sur les divers chapitres et articles correspondants au budget des exercices concernés.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 48 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, Mme SAADI Sélima, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 7 M. FONTE Antoine (x2), M. MARTALIE Stéphane, Mme PALLEZ Christiane, M. ALDRIN Jérémy, Mme STEMART Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-08 : Financement de fêtes et manifestations :

M.TOULOUZE, Rapporteur, expose que les 29 et 30 mai 2010, l'Association Vallières en Fête organisera la septième édition de la Fête du Ruisseau à Metz-Vallières et à cette occasion, une série d'ateliers et d'animations seront proposés à tous les publics du secteur. Concernant ce projet (coût total de 20 280 €), l'association sollicite 500 € auprès du Conseil Régional, 1 000 € auprès du Conseil Général et prévoit 200 € de sponsoring et 10 100 € de recettes. Il est proposé d'accorder une aide financière de 2 000 € pour cette action.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes pour un montant 2 000 €.

SUBVENTION 2010 POUR LE FINANCEMENT D'UNE MANIFESTATION :

- Association Vallières en Fête..... 2 000 €

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice 2010.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 48 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, Mme SAADI Sélima, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 7 M. FONTE Antoine (x2), M. MARTALIE Stéphane, Mme PALLEZ Christiane, M. ALDRIN Jérémy, Mme STEMART Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-09 : Retiré de l'Ordre du Jour

DCM N°10-03-10 : Subventions aux projets étudiants :

Mme DE OLIVEIRA, Rapporteur, expose:

1) Les Jeux de Metz -Technopôle

L'association des Jeux de Metz-Technopôle organise le samedi 29 mai 2010 la première édition des Jeux de Metz-Technopôle. Ce projet est mené en étroite collaboration avec les représentants des écoles et des entreprises, les associations étudiantes du Technopôle. Il intègre également le projet «Technopôle en fête » qui avait été initié par la Ville afin de dynamiser la vie étudiante sur le secteur. L'objectif est de permettre aux 4000 salariés et aux 4500 étudiants de se rencontrer, notamment par le biais du sport. Les tournois seront

organisés autour de 6 grands pôles sportifs. Le pôle central accueillera des animations et initiations parallèles pour favoriser la participation en famille et offrir à chacun un maximum d'activités.

Le budget de la manifestation est de 62 000 €. Des demandes de financement ont été faites auprès de Metz Métropole, du Conseil Régional, du Conseil Général et de partenaires privés. Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 5 000€.

2) Bourse de l'engagement

La deuxième édition de la « Bourse de l'engagement » se déroulera les 28, 29 et 30 avril prochains sur le campus du Saulcy et de Bridoux. L'objectif de cette manifestation est de créer un lien entre les étudiants et les associations messines et de faciliter le recrutement de bénévoles associatifs. L'Association Prête à Agir Uniforces souhaite également informer sur les différents outils destinés à valoriser l'engagement bénévole et créer une dynamique de l'engagement par l'art et la culture. Une conférence-débat sera organisée sur ce thème, 30 stands d'associations seront installés sur les campus, des animations et des concerts seront proposés pendant toute la durée de la manifestation afin de permettre aux associations messines la rencontre avec des bénévoles.

Le budget total de l'opération s'élève à 10 780€. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale, l'Université, le Conseil régional, le CROUS et Metz Métropole ont été sollicités. Il est proposé d'accorder une aide financière de 1 500€.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE SOUTENIR** les associations suivantes et de leur accorder les subventions indiquées ci-dessous pour un montant total de 6 500 €.

1. Association Les Jeux de Metz-Technopôle	5 000 €
2. Association Prête à Agir Uniforces.....	1 500 €

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 49 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, Mme SAADI Sélima, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme

KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 6 Mme PALLEZ Christiane, M. ALDRIN Jérémy, Mme STEMART Anne, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-11 : Attribution de subventions à diverses associations socio-éducatives :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose que dans le cadre de l'aide au fonctionnement apportée aux associations socio-éducatives de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant de 9 100 € au bénéfice des associations socio-éducatives recensées dans la motion jointe.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes pour un montant 9 100 €.

SUBVENTION 2010 POUR LES ACTIONS SOCIO-EDUCATIVES :	9 100 €
- Association Carrefour	2 600 €
- Famille Lorraine de Metz-Borny	6 500 €

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 49 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, Mme SAADI Sélima, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER

Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 6 Mme PALLEZ Christiane, M. ALDRIN Jérémy, Mme STEMART Anne, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-12 : Attribution de parrainages dans le cadre du dispositif Envie d'Agir :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal de soutenir huit projets dont six relèvent du dispositif « Projet Jeunes » et deux du dispositif « Défi Jeunes » pour un montant total de 5 700 €.

1. DÉFI JEUNES

- Magali MONTIER : « Kiwi » - Création artistique

Magali MONTIER est comédienne. Elle souhaite créer un spectacle à partir de la lecture publique du texte « Kiwi », conte social de Daniels Danis, auteur Québécois contemporain. La création sera présentée en dehors des lieux habituellement dédiés au théâtre afin d'aller à la rencontre d'un nouveau public et de faire du théâtre un outil d'échange et de convivialité. Magali envisage, à travers ce projet, de monter sa propre compagnie de théâtre et y créer son emploi. Le budget total de l'action s'élève à 18 100 €. Il est proposé d'accorder un parrainage à hauteur de 1 000 €.

- Sonia TRABELSI : « Simple Life » - Création d'activité économique

Sonia TRABELSI, demandeur d'emploi de 26 ans, travaille depuis octobre 2009 à la création d'une entreprise de services à la personne. Le projet d'Entreprise Individuelle se construit avec le soutien de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle, Metz Métropole Développement, et l'association ECTI. Le coût total de l'investissement de départ s'élève à 14 900 €. Il est proposé d'accorder un parrainage à hauteur de 1 200 €.

2. PROJET JEUNES

- Damien BAYARD : « les 48h du Short-Movie » - Création artistique

Un petit cercle d'amis passionnés de cinéma ont formé l'association Short-Movie afin d'organiser un festival de court-métrage original. L'évènement « Les 48h du Short-Movie » de Metz propose en effet à des Lorrains amateurs ou professionnels de la vidéo de produire un court-métrage sur un thème imposé et dans une durée limitée. L'objectif est triple : développer les partenariats entre les différents acteurs lorrains du cinéma et de l'audiovisuel ; faciliter l'ouverture à la création vidéo à l'aide de nouveaux outils ; promouvoir l'image de la ville en tant que cité jeune et dynamique. Le budget total de l'action s'élève à 4000 €. Il est proposé d'accorder un parrainage à hauteur de 500 €.

- Marion BODIN : « Echange d'art contemporain Slovénie/France » - Création artistique
Marion BODIN prépare un échange d'art contemporain entre artistes slovènes et français. Ayant réalisé une année d'étude en Slovénie, elle envisage aujourd'hui de monter, avec l'aide de l'ambassade de Slovénie en France et l'accompagnement de la Galerie Octave Cowbell, une exposition d'œuvres créées par des artistes slovènes. A terme, des artistes français iront à leur tour exposer leur travail en Slovénie. Le budget global de l'opération s'élève à 5 000 €. Il est proposé d'accorder un parrainage s'élevant à 500€.

- Benjamin CHARPENTIER : « Blake, le film » - Création artistique
Benjamin CHARPENTIER réalise un court métrage intitulé « Blake ». Le film aborde la question du suicide chez les adolescents. Au-delà de l'opportunité de mettre en pratique les compétences acquises au cours de sa formation, l'objectif de Benjamin est de constituer un support de réflexion, de débats et d'apprentissage. Le budget total de l'opération s'élève à 3 874 €. Il est proposé d'accorder un parrainage à hauteur de 500 €.

- Gérard FIORETTI : « Greetings » - Edition
Gérard a créé en 2008 l'association Midehya qui vise à promouvoir la musique reggae à l'échelle locale. Pour cela, l'association édite un fanzine nommé « Greetings » qui se veut l'écho de la créativité de ce mouvement musical. Aujourd'hui vendu selon une logique de prix libre pour l'acheteur, Midehya envisage dorénavant de distribuer gratuitement la revue. Le budget total de l'opération s'élève à 4 650 €. Il est proposé d'accorder un parrainage d'un montant de 500 €.

- Mourad MEZDOUR : « Mix tape – M.O.C. » - Création artistique
M.O.C. est un groupe de rap composé de 3 jeunes adultes habitants de Metz-Borny. Acteurs du hip-hop local depuis dix ans, ils ont construit un projet d'enregistrement d'un mix tape d'une quinzaine de titres originaux pour lequel ils feront participer des jeunes des différents quartiers messins. Le coût de l'opération s'élève à 12 864 €. Il est proposé d'accorder un parrainage de 1 000 €.

- Agathe PISON : « festival Africain YAA SOAMA ! » - Animation locale
Portés par un intérêt profond pour la culture africaine, les membres de l'association messine No Signal se lancent dans l'organisation d'un festival africain début juillet : concerts, danses, contes, expositions et ateliers d'initiation agrémenteront les deux jours de la manifestation qui se déroulera aux Trinitaires. L'objectif est double : participer à l'enrichissement culturel de la ville, et proposer une action de solidarité internationale puisque les bénéfices récoltés iront à Karadié, association humanitaire qui travaille à la construction d'écoles et de centres de formation au Burkina Faso. Le coût total de l'opération est de 10 360 €. Il est proposé d'accorder un parrainage s'élevant à 500 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE VERSER** au Centre d'Information et de Documentation Jeunesse une subvention globale pour un montant de 5 700 € au titre de huit parrainages dans le cadre du dispositif « Envie d'agir » et au bénéfice des projets suivants :

PROJET JEUNES

- « Blake, le film » (Benjamin CHARPENTIER) 500 €
- « Greetings » (Gérard FIORETTI) 500 €
- « Mixtape M.O.C. » (Mourad MEZDOUR) 1 000 €

Et sous réserve de leur validation par les jurys ENVIE D'AGIR compétents :

DÉFI JEUNES

- « Kiwi » (Magalie MONTIER) 1 000 €
- « Simple Life » (Sonia TRABELSI) 1 200 €

PROJET JEUNES

- « les 48 heures du Short Movie à Metz » (Damien BAYARD) 500 €
- « Echange d'art contemporain » (Marion BODIN) 500 €
- « Festival Africain YAA SOAMA » (Agathe PISON) 500 €

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 49 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, Mme SAADI Sélima, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 6 Mme PALLEZ Christiane, M. ALDRIN Jérémy, Mme STEMART Anne, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-13 : Participation financière aux actions éducatives pendant le temps scolaire. -Dispositifs artistiques et culturels. -Subvention pour le projet « goûters philosophiques » en Zone d'Education Prioritaire :

M. MARTALIE, Rapporteur, expose qu'en ce qui concerne La Municipalité poursuit son engagement auprès des écoles en proposant aux enfants des écoles messines des dispositifs artistiques et culturels innovants et de qualité.

Dans cette perspective, la Ville propose d'apporter son soutien financier à divers projets :

- PROJETS DISPOSITIFS ARTISTIQUES ET CULTURELS (Motion 1)

- Classes à projet artistique et culturel (Classes à PAC)

La Ville poursuit son soutien aux financements des dispositifs de classes à projet artistique et culturel qui s'inscrit dans les projets d'écoles. Pour cette année scolaire 2009-2010, quatre écoles élémentaires présentent une classe à projet artistique et culturel.

Il est proposé de répondre favorablement aux demandes de participation financière pour un montant total de 1 000 €.

- Projets Action Educative Innovante (AEI)

Les projets d'Action Educative Innovante permettent aux enfants d'approfondir une discipline artistique ou culturelle. Pour cette deuxième partie d'année scolaire 2009-2010, une école maternelle présente un projet A.E.I., ouverte à 3 classes messines.

Il est proposé de répondre favorablement à la demande de participation financière pour un montant total de 600 €.

- Projets d'Ateliers artistiques

Les ateliers artistiques visent une réalisation artistique importante sur l'année. Pour cette année scolaire 2009-2010, deux écoles maternelles présentent un projet d'atelier artistique.

Il est proposé de répondre favorablement aux demandes de participation financière pour un montant total de 2 000 €.

- SUBVENTION POUR LE PROJET <<GOUTERS PHILOSOPHIQUES>> EN ZONE D'EDUCATION PRIORITAIRE (Motion 2)

En partenariat avec la circonscription de Metz Est, le projet des « goûters philosophiques », permet de favoriser le passage du CM2 vers la 6ème des enfants scolarisés en Zone d'Education Prioritaire à Metz-Borny, au travers de différents ateliers. Le Collège des Hauts de Blémont est porteur de ce projet. Aussi il est proposé de participer à cette action à hauteur de 1500 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

**PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DANS LE CADRE
DES DISPOSITIFS ARTISTIQUES ET CULTURELS**

- **D'ACCORDER** une aide complémentaire aux financements de l'Etat en versant les subventions suivantes aux écoles messines pour un montant total de 3 600 €, pour leur permettre de mener à bien leurs projets au titre de l'année scolaire 2009-2010 :

Classes à projets artistiques et culturels (classes à P.A.C.) :

- Ecole Elémentaire Jean Moulin 300 €

- Ecole Elémentaire Château Aumirot 300 €
- Ecole Elémentaire Jean de la Fontaine 200 €
- Ecole Elémentaire Van Gogh..... 200 €

TOTAL : 1 000 €

Projet Action Educative Innovante (A.E.I.) :

- .. Ecole maternelle Clair Matin (3 classes) 600 €

TOTAL : 600 €

Projets ateliers artistiques :

- Ecole maternelle La Roselière 1 000 €
- Ecole maternelle Arc en Ciel 1 000 €

TOTAL : 2 000 €

TOTAL GÉNÉRAL : 3 600 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

**SUBVENTION PROJET <<GOÛTERS PHILOSOPHIQUES>>
EN ZONE D'EDUCATION PRIORITAIRE**

- **D'ACCORDER** une subvention de fonctionnement de 1 500 € au titre de l'année 2010 concernant :

- le Projet « Goûters Philosophiques »: 1 500 €
(Circonscription de Metz Est)
Projet porté par le collège des Hauts de Blémont

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions et tout document se rapportant à ces opérations.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : M. JACQUAT Denis.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 48 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI

Patricia, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, Mme SAADI Sélina, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 7 Mme PALLEZ Christiane, M. ALDRIN Jérémy, Mme STEMART Anne, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-14 : Accueil périscolaire – Subvention 2010 :

Mme BORI, Rapporteur, expose que dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de l'accueil périscolaire la Ville de Metz poursuit son soutien aux associations organisatrices. A ce jour 1650 enfants sont inscrits le soir (pour un total de 300 000 heures d'accueil par an) dans les différentes structures qui proposent aux écoliers messins des activités éducatives de qualité.

Lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2009, les critères d'octroi des subventions ont été modifiés et leur versement annualisé. Dorénavant sont pris en compte les critères suivants : le nombre d'enfants accueillis, le nombre de site gérés, la distance entre l'école et le site d'accueil, le public accueilli, et le nombre d'animateurs diplômés nécessaires

Par conséquent, il est proposé de verser les sommes suivantes :

Association	Subvention 2010
APE ASSOPEP Plantières	7 350,00 €
ARC EN CIEL Comité de gestion Centre Social	25 450,00 €
Association des Jeunes de Borny	14 100,00 €
Association Familiale de Metz Vallières	65 000,00 €
Association Messine Interfédérale	24 000,00 €
Centre Social Lacour	11 300,00 €
Du Côté des Loisirs	146 000,00 €
Famille Lorraine de Devant les Ponts	6 500,00 €
Interassociation de gestion des centres socio-culturels de la Grange aux Bois	19 700,00 €
Maison des Associations du Sablon	15 800,00 €
MJC Borny	30 400,00 €
MJC METZ SUD	11 300,00 €

MJC QUATRE BORNES	21 200,00 €
PEP 57	16 900,00 €
	415 000,00 €

Ces versements et l'évolution des critères d'attribution initiés depuis la dernière rentrée scolaire portent à 415 000,00 € le total des subventions accordées pour 2010.

Une convention d'objectifs et de moyens définit les attentes de la Ville au regard des sommes allouées.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** au titre de l'année 2010 les sommes suivantes :

Association	Subvention 2010
APE ASSOPEP Plantières	7 350,00 €
ARC EN CIEL Comité de gestion Centre Social	25 450,00 €
Association des Jeunes de Borny	14 100,00 €
Association Familiale de Metz Vallières	65 000,00 €
Association Messine Interfédérale	24 000,00 €
Centre Social Lacour	11 300,00 €
Du Côté des Loisirs	146 000 ,00 €
Famille Lorraine de Devant les Ponts	6 500,00 €
Interassociation de gestion des centres socio-culturels de la Grange aux Bois	19 700,00 €
Maison des Associations du Sablon	15 800,00 €
MJC Borny	30 400,00 €
MJC METZ SUD	11 300,00 €
MJC QUATRE BORNES	21 200,00 €
PEP 57	16 900,00 €
	415 000,00€

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels se rapportant à cette opération.

Les crédits figurent sur l'exercice en cours.

Interventions de : Mme LETY Michèle, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme BORI Danielle, Mme PALLEZ Christiane.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, Mme SAADI

Sélïma, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 4 M. BELHADDAD Belkhir, M. DARBOIS René, Mme STEMART Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-15 : Retiré de l'Ordre du Jour :

DCM N°10-03-16 : Attribution de subventions à diverses associations culturelles :

M. GANDAR, Rapporteur, expose que la vie associative culturelle messine, particulièrement vivante et riche en propositions, permet à des publics de plus en plus nombreux d'appréhender la création artistique et de participer à des actions culturelles sous de multiples formes (concerts, spectacles, expositions,...).

Des associations culturelles ont ainsi déposé des demandes de subvention en 2010 auprès de la Ville pour leur fonctionnement et/ou le montage de projets dans les champs du théâtre, de la danse, de la musique, de l'art, des lettres et du cinéma.

Elles mènent à bien leurs actions souvent en lien étroit avec les équipements culturels existants, fortement soutenus par la commune, comme Metz en Scènes (Arsenal, Trinitaires), mais aussi le Théâtre du Saulcy, la Salle Braun et ceux de demain, du Centre Pompidou-Metz à la future Salle de musiques actuelles.

Le soutien à la création et la diffusion d'œuvres, de festivals, la sensibilisation et la formation des publics au travers d'actions sur des territoires déterminés sont les axes forts de la politique culturelle municipale.

En 2010, la Municipalité poursuit et renforce ainsi son soutien à la plupart des actions associatives contribuant au développement de la vie culturelle de Metz.

A ce titre, il est proposé de verser des subventions pour un montant total de 723 750 € dont le détail figure à la motion jointe.

Ces propositions résultent de l'étude globale des dossiers adressés par les associations en fonction des crédits disponibles, de l'intérêt artistique et culturel du travail mené au regard de l'impact sur le territoire messin et du caractère singulier des projets en résonance avec le monde d'aujourd'hui.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER** l'attribution de subventions pour un montant total de 723 750 € aux associations suivantes :

Aides au fonctionnement

Musiques actuelles

- Fragment 4 000 €
- Musiques Volantes 46 000 €
(dont 11 250 € déjà versés)
- Zikamine 6 000 €

Musiques classiques et contemporaine

- Cercle Mandoliniste Messin 500 €
- Concert Lorrain 5 000 €
- Ensemble Stravinsky 10 000 €
- Mettensis Symphonia 1 000 €
- Syntagma 2 500 €
- Union Saint Martin de Metz-Magny 1 700 €
- Fondation Jeunes Talents 5 000 €

Musique - Organismes de formation

- Centre d'Etudes Grégoriennes de Metz 11 000 €
- Ecole de Musique Agréée 125 000 €
(dont 29 793 € déjà versés)
- INECC Mission Voix Lorraine 1 800 €
(Institut Européen de Chant Choral)

Théâtre

- L'Alouette 750 €
- Cie Astro 10 000 €
- Cie Déracinemoa 1 500 €
- Cie Viracocha-Bestioles 1 000 €
- EPRA Salle Braun 30 000 €
(dont 7 500 € déjà versés)
- Le Tourbillon 2 000 €
- Théâtre de la Lucarne 15 500 €
- Théâtre de la Seille 12 000 €
- Théâtre du Saulcy 20 000 €
- Théâtre Sous la Pluie 1 000 €

Danse contemporaine

- Nunatak 6 000 €
- Ph7 15 000 €

Arts visuels

- Faux Mouvement 50 000 €
(dont 10 000 € déjà versés)
- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz 35 000 €
(Galerie R. Banas) (dont 8 500 € déjà versés)
- Octave Cowbell 5 000 €

Photo - vidéo - cinéma

- Asso-latelie..... 1 000 €
- Bouche à oreille 1 500 €

Lettres

- Comité Erckmann-Chatrian 1 000 €
- Le Livre à Metz..... 180 000 €
(dont 45 000 € déjà versés)
- Méridienne 700 €

Histoire – patrimoine

- Groupe Folklorique Lorrain 2 000 €
- Lorraine Etats-Unis 500 €

Aides au Projet

Musiques

- ALCEMS 4 000 €
- A.C.D.A. – Centre Acanthes 60 000 €
(Association pour la Création et la Diffusion Artistique)
- Les Voix Sacrées des Religions du Livre 8 000 €

Théâtre

- Cie Java Vérité 5 000 €
- Cie Les Patries Imaginaires..... 2 800 €
- Cie Viracocha-Bestioles..... 1 000 €

Danse

- Cie Sans Nom..... 2 000 €

Photo – vidéo – cinéma

- C'était où ? C'était quand ?..... 1 500 €
- F.O.L. 16 000 €
(Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle)

Patrimoine

- JECJ – Lorraine..... 3 000 €
(Journées Européennes de la Culture Juive – Lorraine)

Divers

- Amitiés Gloucester-Metz-Trèves 500 €
- Quartier Saint-Louis..... 9 000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et avenants, ainsi que tous actes et avenants connexes à cette affaire notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 50 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, Mme SAADI Sélima, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 5 M. BELHADDAD Belkhir, M. DARBOIS René, Mme STEMART Anne, M. JEAN Thierry, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-17 : Organisation du « Printemps des Citoyens » :

Mme SALLUSTI, Rapporteur, expose qu'il y a un peu plus d'un an, convaincue de la nécessité d'une démarche ambitieuse et volontaire de démocratie locale pour changer le rapport de nos concitoyens à la vie politique et à l'action municipale, et pour contribuer à la réalisation de projets au service de l'intérêt général, la Ville de Metz installait son dispositif participatif :

- onze Comités de Quartiers,
- le Conseil Municipal des Enfants,
- le Conseil Économique et Social Local,
- et le Conseil Local de la Vie Étudiante.

Parce que les idées de chacun comptent dans le fonctionnement de la cité, la Ville de Metz souhaite poursuivre cette démarche en organisant le 27 mars 2010 "Le Printemps des Citoyens". Calquée sur le principe des assises, cette journée d'échange d'expériences et de réflexions aura pour thème : "La démocratie participative, ça existe !".

Le "Printemps des Citoyens" constitue un temps fort de la mise en place du dispositif participatif messin. La participation à cette journée est ouverte à tous les habitants, membres des instances, élus et services de la Ville de Metz mais aussi vers l'extérieur (villes invitées, associations, lycées...).

Organisée dans les salons de l'Hôtel de Ville, aux Récollets, au Collège Taison et à l'Arsenal, cette journée se déroulera de la façon suivante :

- le matin, quatre ateliers thématiques :
 - o Atelier 1 : Comment élargir le cercle des habitants participant à la décision publique ?

- Atelier 2 : Comment passer du constat/diagnostic à l'action ?
- Atelier 3 : Comment dépasser l'effet NIMBY (not in my back yard, pas dans mon voisinage) sur les projets communaux?
- Atelier 4 : Quelle place laisser à la participation des habitants aux grands projets urbains
- un buffet déjeunatoire à midi,
- l'après-midi, une table ronde : la démocratie participative, complément ou inflexion de la démocratie représentative ?

Le budget prévisionnel du "Printemps des Citoyens" est estimé à 30 000 euros permettant de couvrir les dépenses suivantes :

- production de quatre films introductifs des ateliers par l'association "Bouche à Oreilles",
- saynète introductive de la table ronde par la compagnie "Inédit Théâtre" (Strasbourg),
- indemnisation des intervenants (déplacements, hébergement, coût de l'intervention)
- buffet,
- location de salles,
- moyens matériels, production de supports de communication, régie.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ORGANISER** le 27 mars 2010 le "Printemps des Citoyens", premières assises de la citoyenneté à Metz, pour une dépense globale estimée à 30 000 euros financée au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel nécessaire à l'organisation de cette manifestation,
- **DE SOLLICITER** toute subvention éventuelle.

Interventions de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. LEBEAU Emmanuel, M. ALDRIN Jérémy, M. THIL Patrick, M. MARECHAL Jacques, Mme PALLEZ Christiane, Mme SALLUSTI Patricia, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 47 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme SAADI Sélima, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstentions : 6 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam.

Absents au moment du vote : 2 Mme STEMART Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-18 : Projet de « Maison de l'Environnement » du Conseil Municipal des Enfants :

Mme MEDOC, Rapporteur, expose que la commission "Cadre de Vie et Environnement " du Conseil Municipal des Enfants a présenté le projet adopté lors de la séance plénière du Conseil Municipal des Enfants du mercredi 27 janvier 2010. Ce projet fait suite à une proposition qui a émergé lors de la campagne électorale des enfants en septembre 2008.

Les jeunes élus présentent leur démarche comme une volonté "d'anticiper sur l'avenir" et visent tous les publics (enfants, adultes, familles, groupes...).

Cette "maison" développant des actions de formations et d'animations s'appuie sur un concept original ; elle serait démontable pour pouvoir être déplacée et utilisée dans différents endroits extérieurs, les écoles, à proximité des mairies de quartier, dans les parcs, lors des manifestations de quartier, etc. Elle serait évolutive pour accueillir une diversité d'expositions et d'expérimentations. Les enfants sont conscients que ce projet ne peut être mené à terme avant la fin de leur mandat (septembre 2010) et qu'il sera nécessaire qu'ils passent le relais aux futurs jeunes élus. Cependant, une première concrétisation est possible pour juin 2010.

Une première action consiste en l'accompagnement des jeunes élus pour mener le projet. Afin de concrétiser une exposition en juin prochain, il est proposé au Conseil Municipal de faire appel à la Fédération "Culture et Liberté de Moselle" qui animera plusieurs ateliers avec la Commission "Vie et Environnement" du Conseil Municipal des Enfants afin de l'aider à finaliser des maquettes sur les thèmes des énergies renouvelables, de la gestion de l'eau, d'une maison passive et/ou bioclimatique et de la gestion écologique des espaces verts. D'autres supports seront par ailleurs acquis par la Municipalité.

Le budget de cette opération est de 2 500 euros en fonctionnement (animation et fournitures) et de 5 000 euros en investissement (acquisition de supports pédagogiques). Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le projet de « Maison de l'Environnement » mobile du Conseil Municipal des Enfants,
- **D'ALLOUER** à cette opération une somme globale de 7500 euros dont le financement est inscrit au budget de l'exercice en cours,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel nécessaire à la finalisation de ce projet,
- **DE SOLLICITER** toute subvention éventuelle.

Intervention de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 50 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. BELHADDAD Belkhir, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme SAADI Sélima, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 5 M. LEBEAU Emmanuel, M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-19 : Politique de la Ville – Versement de subventions aux associations :

M. NZIHOU, Rapporteur, expose :

OBJET : 1 - POLITIQUE DE LA VILLE – VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Le programme pluriannuel du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2009, prolongé d'une année, est destiné à contribuer à améliorer la vie des habitants des quartiers en difficulté identifiés comme prioritaires par l'Etat.

C'est dans ce cadre que la Municipalité a choisi de contribuer au financement d'actions recensées au titre du programme mais également de soutenir de nouveaux projets répondant aux principaux axes d'intervention du CUCS : Emploi et Développement Economique, Citoyenneté et Prévention de la Délinquance, Habitat et Cadre de vie, Santé, Réussite Educative.

La mise en œuvre de ce programme est menée en cohérence avec des programmes ou dispositifs visant des objectifs de cohésion sociale : le Programme de Réussite Educative, la Gestion Urbaine de Proximité, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CLSPD) et le Plan de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations. Ces projets sont pilotés par le service de la politique de la ville.

Le Programme de Réussite Educative initié en mai 2009 est entré dans une phase opérationnelle depuis la rentrée de septembre 2009. C'est le CCAS qui assure la gestion administrative et financière du dispositif. De même, les équipes pluridisciplinaires de soutien chargées du suivi des parcours individuels ont été initiées et se réunissent régulièrement.

Concernant la Gestion Urbaine de Proximité, une convention est en cours de finalisation avec l'Etat, les Bailleurs Sociaux et Metz-Métropole. Elle concrétise les modalités de coopération des partenaires concernés sur le quartier de Metz-Borny. Ce travail a pour objectif de pérenniser les investissements réalisés dans le cadre des opérations de rénovation urbaine. Il pourrait s'étendre à tous les quartiers prioritaires de la commune dans le cadre de cette convention. Le CLSPD a tenu son assemblée plénière présidée par Monsieur le Maire le 19 janvier dernier en présence de Monsieur le préfet et de Monsieur le Procureur de la République et a permis de dresser le bilan 2009 des actions mises en œuvre et de mettre en exergue les perspectives 2010. Enfin, le Plan de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations est également entré dans une phase opérationnelle avec la désignation d'un cabinet spécialisé chargé d'accompagner la Municipalité dans la mise en place du dispositif.

Cette programmation s'inscrit dans la logique du mouvement initié par la Municipalité visant à une juste répartition du soutien apporté à l'ensemble des quartiers messins qualifiés de prioritaire.

L'intégralité de l'enveloppe réservée à ce jour par l'Etat au titre de ses crédits spécifiques dans le cadre du CUCS sera affectée au cofinancement de la programmation proposée. La mobilisation de crédits relevant du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) est sollicitée au profit de projets poursuivant l'objectif de prévenir les violences et les exclusions.

Il est ainsi proposé de valider le principe de financement des projets ci-dessous présentés, sous réserve de l'engagement contractuel des associations de produire un bilan d'activité et un compte-rendu financier des actions concernées.

Dans ce contexte, il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de participer au financement des projets suivants pour un montant total de 900 716 €.

ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

RECONDUCTION DE PROJETS

« Femina@ » : Association pour le Développement d'Actions Culturelles et Sociales (ADAC'S). Le projet a pour objectif d'accompagner une vingtaine de femmes du quartier de Bellecroix dans une démarche de professionnalisation. Deux ateliers sont animés pour répondre à cet objectif : l'un sur la découverte et la maîtrise de l'outil informatique, le second est plus centré sur les femmes, sur leur projet personnel et sur l'acquisition de savoir-faire et savoir être.

Coût du projet : 15 450 €

Subvention de la Ville de Metz : 4 500 €

« Atelier Couture » : Association Formation Information Loisirs Emploi Culture (AFILEC). Il s'agit, au moyen d'un atelier de couture, de permettre à des femmes du quartier de Metz-Borny, d'accéder à une activité structurante et d'engager un processus d'insertion professionnelle.

Coût du projet : 137 836 €

Subvention de la Ville de Metz : 17 500 €

« Atelier Femmes » : Association Formation Information Loisirs Emploi Culture (AFILEC). À travers de nombreux ateliers, informatique, couture, accès aux droits,... l'association

souhaite accompagner des femmes des quartiers Patrotte et Chemin de la Moselle, dans un processus d'intégration sociale et professionnelle.

Coût du projet : 35 170 €

Subvention de la Ville de Metz : 7 800 €

« Dispositif d'accompagnement des femmes vers la professionnalisation » : Association d'Information et d'Entraide Mosellane (AIEM).

Un accompagnement personnalisé est mis en place pour un groupe de 20 femmes (entrées/sorties permanentes), issues du quartier de Metz-Borny pour la majorité, en vue de les aider à s'insérer professionnellement. Cet accompagnement intègre non seulement la dimension d'employabilité, mais vise à identifier et résorber les différents freins à l'accès à l'emploi de ces femmes.

Coût du projet : 103 695 €

Subvention de la Ville de Metz : 25 000 €

« Ateliers de quartier de Borny » : Association d'Information et d'Entraide Mosellane (AIEM). Ce projet intègre les trois chantiers d'insertion mis en place sur Metz-Borny par l'AIEM : Employés de collectivité, Ouvriers polyvalents du bâtiment, Ouvriers peintres. Ces projets d'insertion par l'activité économique concernent des adultes bénéficiaires du RSA et potentiellement des personnes ayant à effectuer des travaux d'intérêt général.

Coût du projet : 899 598 €

Subvention de la Ville de Metz : 81 545 €

« Entraide Propreté » : Association d'Information et d'Entraide Mosellane (AIEM). L'AIEM a mis en place un chantier d'insertion par l'activité économique destiné à un public de 12 à 15 jeunes consistant au nettoyage de véhicules sans eau. Il est mené en partenariat avec l'APSYS qui apporte une compétence supplémentaire dans l'accompagnement éducatif.

Coût du projet : 225 153 €

Subvention de la Ville de Metz : 24 609 €

« Entraide FIL Laverie » : Association d'Information et d'Entraide Mosellane (AIEM). La laverie est un dispositif de proximité basé sur un chantier d'insertion qui propose des activités de lavage-repassage-retouche exercées par des jeunes filles en contrat d'insertion, et à destination de personnes bénéficiaires de minima sociaux.

Coût du projet : 223 653 €

Subvention de la Ville de Metz : 32 000 €

« Accompagnement de proximité » : Association d'Information et d'Entraide Mosellane (AIEM). Ce projet est la partie accompagnement social des différentes actions d'insertion professionnelle de l'AIEM. Il intègre également le projet Entraide Logement. L'objectif est de permettre aux personnes suivies de poursuivre, en complément de leur insertion professionnelle, leur insertion sociale.

Coût du projet : 102 530 €

Subvention de la Ville de Metz : 9 000 €

« Travail Travail » : Association Messine Interfédérale Metz-Nord Patrotte (AMIs). La problématique du chômage sur le quartier Patrotte a incité l'AMIs à imaginer un atelier d'échanges visant à permettre aux personnes de partager leurs expériences, leurs réseaux, d'acquérir des outils et méthodes de recherche d'emploi, mais également de profiter d'un réseau de personnes ressources et de tuteurs (DRH, cadres...).

Coût du projet : 6 540 €

Subvention de la Ville de Metz : 2 693 €

« Plateforme professionnalisante vers un public de 45/55 ans et jeunes diplômés de moins de 26 ans » : Association Promotion Emploi Formation (APEF) Le principe de mixer les deux publics crée une émulation, des échanges d'expériences, et permet également de ne pas stigmatiser un public spécifique. L'accompagnement des stagiaires comprend un volet orientation et un volet recherche d'emplois personnalisés.

Coût du projet : 99 595 €

Subvention de la Ville de Metz : 9 000 €

« Les Chemins de la Vie » : Association Promotion Emploi Formation (APEF)

Il s'agit de permettre à des jeunes suivis par la PJJ d'entamer une démarche visant à les intégrer dans des dispositifs de droit commun de formation ou de recherche d'emploi, ou d'être directement embauchés.

Coût du projet : 153 012 €

Subvention de la Ville de Metz : 10 000 €

« Auto-école pédagogique » : Association des Foyers Mosellans d'Accueil aux Libérés (FOMAL) Cette action vise prioritairement la réussite aux épreuves du permis de conduire, vecteur d'aide à la recherche d'emploi. Il s'agit aussi, de façon plus complémentaire, de permettre à des personnes désocialisées, peu argentées, d'accéder au permis de conduire et de bénéficier de l'acquisition d'un premier « diplôme ».

Coût du projet : 146 500 €

Subvention de la Ville de Metz : 7 500 €

« Régie de Propreté » : Metz-Pôle-Services (MPS). Il s'agit de favoriser la paix sociale sur les quartiers de Metz-Borny, Metz-Patrotte et Chemin de la Moselle en accompagnant vers l'emploi des personnes résidentes très en difficulté et en les aidant à devenir acteurs de la propreté de leurs quartiers. cette action vise également à les aider à se réapproprier leur cadre de vie en apportant une réponse en terme d'emploi et ou d'insertion sociale et professionnelle. Cette action est menée en complémentarité des travaux effectués dans ce domaine par les entreprises et les services publics intervenant sur ces quartiers sensibles.

Coût du projet : 1 483 100 €

Subvention de la Ville de Metz : 220 000 €

« CV Multimédia » : La Passerelle. L'outil original qu'est le CV Multimédia est salué pour sa qualité et son potentiel auprès de l'ensemble des utilisateurs et des partenaires. Destiné à combattre les discriminations subies par un public multiculturel, ce programme sera particulièrement destiné en 2010 au public handicapé, aux femmes et aux jeunes.

Coût du projet : 14 046 €

Subvention de la Ville de Metz : 7 000 €

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

RECONDUCTION DE PROJETS

« Adosbell » : Association pour le Développement d'Actions Culturelles et Sociales (ADACS). L'association met en place des ateliers artistiques et culturels à destination de jeunes de 11 à 16 ans du quartier de Bellecroix. L'objectif est de permettre aux jeunes de valoriser des pratiques artistiques liées aux cultures urbaines au sein du quartier, de les impliquer dans une dynamique de projet collectif.

Coût du projet : 59 500 €

Subvention de la Ville de Metz : 7 000 €

« Soutien psychologique et moral des détenus et de leurs familles. Aide à l'insertion et lutte contre la récidive » : Association d'Aide aux Détenus et Accueil des Libérés et Familles (ADELFA). Il s'agit d'accompagner les familles et les détenus lors des périodes de détention pour les aider à traverser ces moments difficiles et leur permettre de travailler la question de la sortie et de la réinsertion.

Coût du projet : 23 428 €

Subvention de la Ville de Metz : 1 525 €

« Espaces Jeunes – Ateliers Jeunes » : Association Formation Information Loisirs Emploi Culture (AFILEC). L'espace Jeunes est un lieu d'accueil et d'accompagnement situé à Metz-Borny pour des jeunes en manque de structuration, déscolarisés. Les activités proposées, à savoir jeux, musique, peinture et lecture, sont des moyens de médiation pour entrer en contact avec des jeunes qui ont souvent des problèmes de communication avec les adultes.

Coût du projet : 33 942 €

Subvention de la Ville de Metz : 7 364 €

« Lieu d'accueil de jour pour les femmes victimes de violence » : Association d'Information et d'Entraide Mosellane (AIEM). Ce lieu d'accueil de jour permet d'accueillir et d'informer les femmes victimes de violences conjugales, familiales ou sociales. C'est un lieu d'écoute mais également d'aide à la décision, d'information juridique et administrative.

Coût du projet : 32 744 €

Subvention de la Ville de Metz : 7 500 €

« Accompagnement des situations de violence » : Association d'Information et d'Entraide Mosellane (AIEM). L'AIEM propose un dispositif d'accompagnement des hommes auteurs de violences pour les aider à analyser leur comportement et prévenir les récidives. Des actions de prévention et de sensibilisation sont également mises en place auprès d'adolescents en milieu scolaire, mais également auprès d'enseignants et de professionnels du champ médico-social.

Coût du projet : 40 330 €

Subvention de la Ville de Metz : 7 658 €

« Accueil Loisirs Enfants » : Association des Jeunes de Borny (AJB)

Il s'agit de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté par le biais du « vivre-ensemble », promouvoir la tolérance et découvrir le plaisir et l'intérêt de la coopération.

Coût du projet : 15 000 €

Subvention de la Ville de Metz : 2 200 €

« Vivons Ensemble » : Association Messine Interfédérale Metz-Nord Patrotte (AMIs). L'association a pour objectif, par le biais de la mise en place d'un lieu d'échange, de créer un espace du vivre ensemble, co-animé par les habitants. Il pourra conduire à terme, à la création d'un comité d'usagers du centre social.

Coût du projet : 23 500 €

Subvention de la Ville de Metz : 12 000 €

« Activités artistiques et culturelles enfance/jeunesse » : Association Messine Interfédérale Metz-Nord Patrotte (AMIs). L'AMIs a mis en place un pôle d'activités artistiques et culturelles afin de permettre aux enfants et aux jeunes de travailler différents modes d'expression. Ces ateliers servent également de supports pour l'apprentissage des règles de vie en groupe.

Coût du projet : 20 375 €

Subvention de la Ville de Metz : 6 717 €

« Accueil et projet jeunesse » : Association Messine Interfédérale Metz-Nord Patrotte (AMIs). Le lieu d'accueil pour les 16-26 ans (et pour les 12-16 ans le mercredi) sert de base à la construction de projets collectifs. L'accompagnement de jeunes en difficulté, en situation de délinquance ou de pré-délinquance, se fait en partenariat avec l'APSiS.

Coût du projet : 61 100 €

Subvention de la Ville de Metz : 15 050 €

« Service de médiation et de voisinage » : Association Messine de Médiation Sociale (AMMS). Ce service a pour but de permettre aux habitants tous quartiers confondus de faire appel à un tiers neutre, appelé médiateur, dans la recherche de solutions dans les conflits avec d'autres personnes ou organismes.

Coût du projet : 131 000 €

Subvention de la Ville de Metz : 25 000 €

« Médiation de Proximité » : Association Messine de Médiation Sociale (AMMS). Une équipe de médiateurs est mobilisée sur les quartiers de Metz-Borny et Patrotte afin de restaurer et renforcer le lien entre les habitants et les institutions, développer des actions d'éducation à la propreté, renforcer la médiation aux abords des établissements scolaires, accueillir les nouveaux locataires (en lien avec les bailleurs sociaux).

Coût du projet : 255 800 €

Subvention de la Ville de Metz : 100 000 €

« Equipe d'éducateurs de nuit à Borny » : Association de Prévention Spécialisée d'Insertion et de Socialisation (APSiS). L'équipe de nuit est présente 4 à 5 nuits par semaine sur le quartier de Metz-Borny pour une action basée sur l'approche et la construction relationnelle avec un public de mineurs résidant sur le quartier, de mineurs en fugue de leur domicile ou d'établissements de protection de l'enfance, de jeunes adultes en difficulté, de toxicomanes extérieurs au quartier... Elle s'appuie également sur des adultes du quartier mobilisables comme relais d'actions de prévention.

Coût du projet : 219 100 €

Subvention de la Ville de Metz : 75 000 €

« Action Femmes » : Association des Travailleurs de Turquie de Moselle (ATTM). Cette action développée à Metz-Borny et destinée aux jeunes filles originaires de Turquie (et aux femmes en difficulté de manière plus générale) intègre différentes actions visant l'intégration professionnelle et sociale : médiation sociale, familiale et professionnelle, accompagnement et interprétariat.

Coût du projet : 32 800 €

Subvention de la Ville de Metz : 9 500 €

« Action Jeunesse » : Association des Travailleurs de Turquie de Moselle (ATTM). Ce projet comporte un volet local jeunes qui fonctionne en soirée et qui alterne un accueil libre et des activités éducatives plus structurées. D'autres activités sont menées en semaine au sein des locaux de l'association situés à Metz-Borny ainsi qu'une aide à la recherche d'emploi et un accompagnement social.

Coût du projet : 24 600 €

Subvention de la Ville de Metz : 12 000 €

« Action Sociale » : Association des Travailleurs de Turquie de Moselle (ATTM)

Il s'agit principalement d'accompagner des habitants de Metz-Borny en difficulté d'insertion dans leurs démarches administratives en les orientant auprès des institutions compétentes.

Coût du projet : 48 600 €

Subvention de la Ville de Metz : 9 500 €

« Activité Culturelle Jeunesse » : Centre Culturel d'Anatolie

L'activité consiste à initier les enfants et les adolescents du quartier de Metz-Borny à des cours de musique (saz) et de danse folklorique. Le fruit de leur travail sera ensuite présenté lors de spectacles organisés par l'association.

Coût du projet : 25 700 €

Subvention de la Ville de Metz : 9 500 €

« Activités des Femmes » : Centre Culturel d'Anatolie. Il s'agit de rompre l'isolement de certaines femmes du quartier de Metz-Borny issues de l'immigration en leur proposant de nombreuses activités (alphabétisation, éducation des enfants, lutte contre l'illettrisme, gastronomie...).

Coût du projet : 18 724 €

Subvention de la Ville de Metz : 6 750 €

« Permanences décentralisées » : Centre d'Information Féminin et Familial (CIFF-CIDF). La tenue de permanence au sein du quartier de Metz-Borny favorise l'accès aux droits pour tous publics, particulièrement les plus éloignés de l'information.

Coût du projet : 6 200 €

Subvention de la Ville de Metz : 5 700 €

« Activités quotidiennes » : Associations des Laotiens de la Moselle. Il s'agit de participer à l'animation de pied d'immeubles ainsi qu'à l'animation sociale du quartier de Metz-Borny en lien avec d'autres acteurs locaux en proposant diverses activités (culturelles, scolaires...).

Coût du projet : 18 856 €

Subvention de la Ville de Metz : 5 625 €

« Ecocitoyens d'hier à demain » : MJC de Borny. Destinées aux enfants de 4 à 12 ans, les activités proposées seront orientées vers la découverte et l'initiation à diverses formes artistiques et de créations, à la sensibilisation à l'écologie et à l'écocitoyenneté. Une pratique physique et sportive est également prévue.

Coût du projet : 216 918 €

Subvention de la Ville de Metz : 10 000 €

« Secteur pré-ado/ado cohérent » : MJC de Borny. Il s'agit de créer un lien durable et régulier avec le public ado, de créer une cohésion entre les jeunes où l'entraide et la tolérance sont importantes. Les activités proposées (ateliers jeux, théâtre, rencontres, sorties...) permettront la découverte et l'accès à la culture, aux cultures du monde, aux sciences, aux sports et à leur pratique.

Coût du projet : 65 994 €

Subvention de la Ville de Metz : 21 528 €

« Les Pas Perdus » : Le Tourbillon. En partenariat avec le Collège des Hauts de Blémont, un projet artistique sera mis en place afin de d'améliorer l'éducation artistique par une pratique collective et de renforcer les liens des participants en partageant une aventure artistique commune. Des rencontres et des stages sont prévus afin de croiser les disciplines (danse et

théâtre) et finaliser le projet. Des représentations du spectacle seront données dans différents quartiers messins et environ 40 jeunes sont concernés.

Coût du projet : 45 500 €

Subvention de la Ville de Metz : 3 000 €

NOUVEAU PROJET

« Escrime, école de la vie » : Société d'Escrime de Metz

C'est un outil sportif qui permet d'apporter des valeurs éducatives fondamentales à la construction personnelle d'un enfant (respect des autres, construction de soi...). Le public visé concerne les enfants et adolescents de 6 à 16 ans des quartiers de Metz-Nord, Bellecroix, Sablon et La Grange-aux-Bois. Un groupe de 12 enfants sera ainsi composé. L'implication des parents à différents stades de ce projet est également prévue.

Coût du projet : 5 365,38 €

Subvention de la Ville de Metz : 2 500 €

REUSSITE EDUCATIVE

RECONDUCTION DE PROJETS

« Espace Parents-Enfants » : Association d'Information et d'Entraide Mosellane (AIEM). L'espace Parents/Enfants est proposé aux parents hébergés par l'AIEM ou résidant sur les quartiers de Metz-Borny et Bellecroix. C'est un lieu de resocialisation, de réapprentissage de compétences sociales et parentales.

Coût du projet : 39 097 €

Subvention de la Ville de Metz : 2 500 €

« Accompagnement à la scolarité » : Association des Jeunes de Borny (AJB)

Afin de favoriser la réussite scolaire, l'accompagnement s'articulera autour de différentes actions destinées à accompagner les enfants dans la réalisation des tâches scolaires (leçons, lecture...) et des apprentissages fondamentaux (lecture, expression, mémorisation...).

Coût du projet : 94 350 €

Subvention de la Ville de Metz : 4 200 €

« Aide à la parentalité » : Association des Jeunes de Borny (AJB). Cette action vise à renforcer l'implication des parents dans l'échange Ecole/Famille et à améliorer la qualité de l'implication des parents dans leur rôle éducatif vis-à-vis de leurs enfants.

Coût du projet : 5 600 €

Subvention de la Ville de Metz : 700 €

« Alphabétisation » : Association des Jeunes de Borny (AJB). Il s'agit de favoriser l'échange des savoirs et les discussions afin de permettre la création et le développement du lien social.

Coût du projet : 5 300 €

Subvention de la Ville de Metz : 2 500 €

« ALIF » : Association Messine Interfédérale Metz-Nord Patrotte (AMIs). La maîtrise de la langue française est un réel moyen d'épanouissement personnel, collectif et citoyen. A ce titre, l'AMIs a mis en place cet atelier destiné aux personnes, françaises ou étrangères, désirant acquérir les bases de la langue française en adaptant le contenu aux besoins des participants.

Coût du projet : 5 000 €

Subvention de la Ville de Metz : 2 160 €

NOUVEAUX PROJETS

« Accompagnement à la scolarité » : Association pour le Développement d'Actions Culturelles et Sociales (ADAC'S)

Il s'agit d'impliquer les parents dans l'accompagnement scolaire de leurs enfants. Les rencontres enfants/adultes seront privilégiées.

Coût du projet : 18 705 €

Subvention de la Ville de Metz : 5 400 €

« Contrat local d'accompagnement à la scolarité » : Association Franco Asiatique (AFA)

L'association propose des outils méthodologiques et des méthodes d'apprentissage afin d'apporter une aide aux enfants pour la réalisation de leurs devoirs scolaires. Il s'agit également de prévenir la délinquance, réduire les incivilités en développant la socialisation de l'enfant à travers sa participation à la vie de groupe.

Coût du projet : 11 000 €

Subvention de la Ville de Metz : 5 700 €

« Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » : Centre Social Pioche. Ce projet préserve une place prépondérante aux parents et repose sur un partenariat développé avec les établissements scolaires et les acteurs sociaux locaux. Il concerne les habitants du secteur Hannaux-Barral-Frécot.

Coût du projet : 57 534 €

Subvention de la Ville de Metz : 2 500 €

SANTE, PREVENTION, ACCES AUX SOINS

RECONDUCTION DE PROJETS

« Atout Santé » : Association pour le Développement d'Actions Culturelles et Sociales (ADACS). Il s'agit de sensibiliser et de former un groupe d'une douzaine de personnes de Bellecroix sur les questions de santé, de les aider à créer leurs propres outils de communication pour qu'elles puissent ensuite, essaimer sur d'autres groupes d'habitants.

Coût du projet : 13 000 €

Subvention de la Ville de Metz : 4 500 €

« Entraide Santé » : Association d'Information et d'Entraide Mosellane (AIEM)

Destiné aux usagers de l'AIEM et plus largement à l'ensemble de la population de Metz-Borny, le projet a pour objectif la sensibilisation à la santé et à l'accès aux soins. Il s'appuie sur un espace dédié mais également sur des animations, des sorties, des forums...

Coût du projet : 58 500 €

Subvention de la Ville de Metz : 20 242 €

« Atelier Santé, Remise en forme et bien-être » : les Ateliers des P'tits Bouts

Il s'agit de permettre aux femmes et aux jeunes filles du quartier de Metz-Borny de pratiquer, à proximité de chez elles et à moindre coût, des activités sportives dans un but de bien-être physique et moral et de prendre en charge leur santé à travers les diverses activités proposées.

Coût du projet : 22 600 €

Subvention de la Ville de Metz : 1 500 €

HABITAT ET CADRE DE VIE

RECONDUCTION DE PROJETS

« Festival International des Fenêtres » : Association Messine de Médiation Sociale (AMMS). Il s'agit ici, de permettre aux habitants de quartiers dit sensibles de se réapproprier leur cadre de vie, de créer du lien social et de valoriser le quartier de Metz-Borny au moyen notamment, d'un festival de décoration de balcons.

Coût du projet : 56 500 €

Subvention de la Ville de Metz : 17 200 €

« Permanences dans les quartiers » : Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ). La tenue de permanences dans divers quartiers messins permet de mettre tout en œuvre pour convaincre les propriétaires de logement et lutter contre les éventuelles discriminations à l'encontre des jeunes. Il s'agit également de préparer les jeunes à être de bons locataires afin de favoriser la cohésion sociale.

Coût du projet : 15 850 €

Subvention de la Ville de Metz : 10 850 €

OBJET : 2 – FINANCEMENT DES DOSSIERS « ATELIERS JEUNES » PAR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE JEUNESSE ET SPORTS

En matière d'aide aux ateliers jeunes, la Direction Départementale de Jeunesse et Sports est assujettie à une contrainte consistant à ne pouvoir verser directement une subvention à une association que si cette dernière possède un agrément « Jeunesse et Sports ».

Afin de maintenir un soutien financier en toute légalité aux associations ne disposant pas de cet agrément, la procédure consiste au versement direct de la subvention concernée à la commune où se déroule l'activité.

Dès lors, l'association doit passer, en amont du dépôt du dossier auprès de la Direction Départementale de Jeunesse et Sports, un accord avec la commune pour négocier un soutien financier. La commune s'engage ensuite à rétrocéder la subvention attribuée par Jeunesse et Sports, en sus de sa propre part.

Ce système permet ainsi à des structures non agréées, qui ont un réel projet d'éducation populaire et dont les actions sont reconnues et soutenues par les communes, de pouvoir développer des projets au profit des jeunes en continuant à pouvoir bénéficier de financements par l'Etat.

Ainsi la Direction Départementale de Jeunesse et Sports a validé le principe d'attribution aux associations AMIs et APSIS, d'une somme de 392 € et 2 329 € représentant sa participation à des ateliers jeunes au cours des vacances scolaires d'Eté et de Toussaint 2009, sur les quartiers de Metz-Borny, Metz-Nord et Bellecroix.

La Ville de Metz est donc appelée à accepter la somme de 2 721 € et à la reverser aux associations AMIs et APSIS.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

OBJET : 1 – POLITIQUE DE LA VILLE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

- **D’APPROUVER et DE PARTICIPER** pour une dépense de 900 716 € au financement des actions suivantes :

ADAC’S

Femin@	4 500 €
Ados Bell	7 000 €
Atout Santé	4 500 €
Accompagnement à la scolarité	5 400 €

ADELFA

Soutien psychologique et moral des détenus et de leurs familles	1 525 €
---	---------

AFA

Accompagnement à la scolarité	5 700 €
-------------------------------------	---------

AFILEC

Atelier Couture	17 500 €
Atelier Femmes	7 800 €
Espace Jeunes – Ateliers Jeunes	7 364 €

AIEM

Dispositif d’accompagnement des femmes vers la professionnalisation.....	25 000 €
Atelier de quartier de Borny	81 545 €
Entraide Propreté	24 609 €
Entraide FIL Laverie.....	32 000 €
Lieu d’accueil pour femmes victimes de violence.....	7 500 €
Accompagnement des situations de violence	7 658 €
Accompagnement de proximité	9 000 €
Espace Parents-Enfants.....	2 500 €
Entraide Santé	20 242 €

AJB

Accueil Loisirs Enfants.....	2 200 €
Accompagnement à la scolarité	4 200 €
Aide à la parentalité	700 €
Alphabétisation	2 500 €

AMIs

Travail Travail	2 693 €
Vivons Ensemble	12 000 €
Activités artistiques et culturelles enfance/jeunesse	6 717 €
Accueil et projet jeunesse	15 050 €
ALIF.....	2 160 €

AMMS

Service de médiation et de voisinage.....	25 000 €
Médiation de proximité.....	100 000 €
Festival International des Fenêtres	17 200 €

APEF	
Plateforme professionnalisante	9 000 €
Les Chemins de la Vie	10 000 €
APSYS	
Equipe d'éducateurs de nuit.....	75 000 €
ATELIERS DES P'TITS BOUTS	
Atelier Santé, Remise en forme et bien-être	1 500 €
ATTM	
Action Femmes	9 500 €
Action Jeunesse.....	12 000 €
Action Sociale.....	9 500 €
CENTRE CULTUREL D'ANATOLIE	
Activité Culturelle Jeunesse.....	9 500 €
Activités des Femmes	6 750 €
CENTRE SOCIAL PIOCHE	
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	2 500 €
CIFF-CIDF	
Permanences décentralisées	5 700 €
CLLAJ	
Permanences dans les quartiers.....	10 850 €
FOMAL	
Auto-école pédagogique	7 500 €
LAOTIENS DE MOSELLE	
Activités quotidiennes.....	5 625 €
METZ-POLE-SERVICES	
Régie de Propreté.....	220 000 €
MJC DE BORNAY	
Ecocitoyens d'hier à demain.....	10 000 €
Secteur pré-ado/ado cohérent.....	21 528 €
LA PASSERELLE	
CV Multimédia	7 000 €
SOCIETE D'ESCRIME	
Escrime, école de vie	2 500 €
LE TOURBILLON	
Les Pas Perdus	3 000 €

- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

**OBJET : 2 – FINANCEMENT DES DOSSIERS « ATELIERS JEUNES » PAR
LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE JEUNESSE ET SPORTS**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accepter puis à reverser aux associations AMIs et APSIS, respectivement la somme de 392 € et 2 329 € provenant de la Direction Départementale de Jeunesse et Sports.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 43 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. BELHADDAD Belkhir, M. TRON Jacques, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Ne participent pas au vote : 3 Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, Mme BORI Danielle.

Absents au moment du vote : 9 M. LEBEAU Emmanuel, M. THIL Patrick (x2), Mme SAADI Sélima, Mme MEDOC Michèle, Mme SALLUSTI Patricia (x2), Mme STEMART Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-20 : Grand Projet de Ville de Metz-Borny – Résidentialisation rue de Picardie :

M.TOULOUZE, Rapporteur, expose que dans le cadre du Grand Projet de Ville de Metz-Borny, les travaux de résidentialisation (aménagement des cours Maine, Anjou et Normandie) sont désormais totalement terminés.

Par délibération du 28 mai 2009, le Conseil Municipal a autorisé l'aménagement de la plateforme socio-économique. Les travaux sont en cours de réalisation.

Afin de finaliser le réaménagement complet de l'ensemble de ce secteur et de parachever l'aménagement de la rue de Picardie, il est envisagé les travaux suivants :

- réalisation de cinq plateaux au droit « des percées » afin d'améliorer la sécurité des usagers entre la résidentialisation et le Grand Domaine ;
- reprise à neuf des enrobés de la chaussée ainsi que du trottoir longeant le Grand Domaine ;
- création de 70 places de stationnement.

Ces travaux seront réalisés en application de la procédure dite « marché en procédure adaptée ».

Leur coût est estimé à 500 000 € TTC, répartis comme suit :

- | | |
|----------------------------------|-----------|
| - aménagement de trottoirs | 225 000 € |
| - réfection de la chaussée | 100 000 € |
| - construction de plateaux | 175 000 € |

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER** la réalisation de travaux de résidentialisation de la rue de Picardie. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Metz et le coût de l'opération est estimé à 500 000 € Toutes Taxes Comprises.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son délégué dûment habilité, de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, concernant cette procédure de marché public menée par voie de procédure adaptée en vue de la réalisation de l'opération susvisée.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, notamment les marchés ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à exécuter en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes.
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires dans le cadre du budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. JACQUAT Denis, M. NZIHOU Patrice.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 46 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. BELHADDAD Belkhir, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 9 M. LEBEAU Emmanuel, Mme SAADI Sélina, Mme SALLUSTI Patricia (x2), Mme LETY Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme BRESSON Maryse, Mme STEMART Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-21 : Aménagement de sécurité – Carrefour rue des Roses et des Loges :

M. KOENIG, Rapporteur, expose que le carrefour formé par la rue des Loges et la rue des Roses, situé sur les bans de Metz et Montigny-les-Metz, connaît différents problèmes de sécurité liés à :

- la densité et la vitesse de circulation sur la rue des Loges (sens Montigny-les-Metz vers Metz),
- la visibilité souvent perturbée à l'approche du carrefour par un stationnement envahissant.

Cette situation est à l'origine de sérieuses difficultés de franchissement par les piétons et de fréquents accidents entre véhicules, préoccupant les riverains du secteur.

Afin de répondre à ces différents problèmes, un projet prévoyant la réalisation d'une plateforme sur l'ensemble du carrefour et la réduction des largeurs de voies par des avancées de trottoirs garantissant le respect du stationnement a été élaboré. Il a alors été soumis à la commune de Montigny-les-Metz qui en a validé le principe.

Le coût global des travaux est estimé à 50 000 € TTC à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'année en cours.

Cette opération sera réalisée en partenariat avec la commune de Montigny-les-Metz laquelle s'engage à verser par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal de Voirie de la Subdivision de Metz-Centre, à la ville de Metz une participation financière dans la limite de 50 % du montant hors taxes sur présentation du décompte correspondant au coût réel des travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la réalisation de ce projet estimé à 50 000 € TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Syndicat Intercommunal de Voirie de la Subdivision de Metz-Centre
- de confier l'exécution des travaux aux entreprises titulaires du marché à commandes en cours pour ce type de prestation.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER** la réalisation d'aménagement de sécurité du carrefour formé par les rues des Roses et des Loges en partenariat avec la commune de Montigny-les-Metz,
- **D'ACCEPTER** les devis concluant à une dépense pour un montant global de 50 000 € TTC à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours,
- **DE CONFIER** l'exécution des travaux aux entreprises titulaires du marché à commande pour ce type de prestation,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération notamment la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée jointe en annexe, avec le Syndicat Intercommunal de Voirie de la Subdivision de Metz-Centre,
- **DE SOLLICITER** toutes les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 47 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. BELHADDAD Belkhir, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 8 M. LEBEAU Emmanuel, Mme SAADI Sélima, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. SCHUMAN William, Mme BRESSON Maryse, Mme STEMART Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-22 : Convention de financement relative aux études préliminaires de libération du site situé aux abords du passage de l'Amphithéâtre :

M. LIOGER, Rapporteur, expose que le terrain situé le long du talus SNCF au débouché du Passage de l'Amphithéâtre, est aujourd'hui occupé par des activités résiduelles de la SNCF et RFF. Il est occupé par des bâtiments et des garages de médiocre qualité et constituera à terme une verrue dans le paysage urbain du Quartier de l'Amphithéâtre.

Dans le but d'envisager cette évolution, la Ville de Metz a travaillé avec RFF qui considère ce terrain comme mutable, en vue d'une acquisition potentielle.

Pour ce faire, une première étape consiste à réaliser une étude préliminaire permettant d'analyser l'usage actuel par la SNCF et RFF de ce site et les coûts de transfert des activités actuelles.

Cette étude sera menée par la SNCF et RFF qui s'engagent à rechercher l'optimisation de coût de libération/reconstitution.

Le montant global de l'étude est de 22 500 €. Elle sera prise en charge par la Ville de Metz et financée sur le budget études inscrit au Budget 2010.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le projet de convention d'étude entre la Ville de Metz, la SNCF et RFF,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à finaliser le projet de convention d'étude et à le signer,
- **D'IMPUTER** les dépenses sur le Chapitre 011, article 617 du budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. JACQUAT Denis, M. LEBEAU Emmanuel, M. LIOGER Richard, M. SCHUMAN William.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. BELHADDAD Belkhir, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme SAADI Sélima, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme

ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 4 M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme STEMART Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-23 : Cession d'un terrain communal situé dans la ZAC de la Grange-aux-Bois :

M. LIOGER, Rapporteur, expose que par délibération du 27 novembre 2008, le Conseil Municipal décidait, au terme du traité de concession Ville de Metz/SAREMM, d'approuver le bilan financier prévisionnel de la ZAC de la Grange-aux-Bois et de reprendre en régie à compter du 1er janvier 2009 l'achèvement de la réalisation des travaux d'aménagement et de la commercialisation des terrains de ladite zone.

Dans cette optique, il est proposé de céder à la Société ADIM EST, dans la perspective de l'installation du centre d'appels téléphoniques de la Société PACIFICA, Compagnie d'Assurances filiale du Crédit Agricole, un terrain d'une surface approximative de 8 000 m² au prix de 35 € HT le m², soit un montant total d'environ 334 880 € T.T.C., le prix exact étant déterminé après arpentage de la parcelle.

L'immeuble est destiné à accueillir le centre d'appels téléphoniques actuellement installé en location dans les locaux du Technopôle à Metz dans un bâtiment de 1000 m².

L'objectif de cette opération est de développer l'activité (60 emplois actuellement sur Metz) et de porter l'effectif sur le nouveau site à 120 personnes.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE CEDER** à la Société ADIM EST– siège social B.P. 69 Zone Artisanale Lesménils – 54 703 PONT A MOUSSON CEDEX Cedex ou, sous réserve de l'agrément de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle, selon le cahier des charges réglementant la ZAC de la Grange-aux-Bois, un terrain d'une surface approximative de 8 000 m² à distraire de la parcelle communale cadastrée sous :

BAN DE BORNAY

Section CH – n° 289 – 81 a 40 ca,

dans la perspective de l'installation du centre d'appels téléphoniques de la Société PACIFICA, compagnie d'Assurance filiale du Crédit Agricole ;

- **DE PROCEDER** à l'établissement et à la signature d'un compromis de vente permettant à la Société ADIM EST d'entreprendre toutes les actions nécessaires au lancement de son projet ;
- **DE REALISER** cette opération foncière au prix de 35 € HT le m², soit un montant total approximatif de 334 880 € T.T.C., le prix exact étant déterminé après arpentage de la parcelle et payable au comptant à la signature de l'acte authentique de vente ;

- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **DE PRENDRE** les frais d'arpentage à la charge de la Ville de Metz ;
- **D'ENCAISSER** la recette au chapitre 70 et à l'article 7015 service EA4 du budget de l'exercice concerné ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 52 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. BELHADDAD Belkhir, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme SAADI Sélima, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 3 M. KRAUSENER Gilbert, Mme STEMART Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-24 : Avenant au bail emphytéotique du 16 Mai 1975 liant la Ville de Metz à l'Association « Le Relais » :

M. MARTALIE, Rapporteur, expose que dans le cadre de l'achèvement des travaux relatifs à la création et à la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage située avenue de Blida, la Ville de Metz a aménagé un parking de 11 places de stationnement pour améliorer le fonctionnement de l'association « Le Relais ».

L'emprise foncière de ce parking doit donc être intégrée dans la parcelle qui est mise à disposition par la Ville de Metz à l'Association « Le Relais » par bail emphytéotique en date du 16 mai 1975.

Afin de régulariser cette situation, l'Association « Le Relais » a donné son accord à la Ville de Metz pour que l'emprise foncière qui lui est louée par bail emphytéotique soit augmentée de la surface correspondante.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'agrandir l'emprise foncière mise à disposition de l'association « Le Relais » d'une surface complémentaire d'environ 285m2 par le biais d'un avenant au bail emphytéotique.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AGRANDIR** d'environ 285m2 la parcelle mise à disposition de l'Association « Le Relais », cadastrée sous :

BAN DE METZ
Section 12 n°35

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération, et signer tous documents y afférents.

Intervention de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 52 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. BELHADDAD Belkhir, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme SAADI Sélima, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 3 M. KRAUSENER Gilbert, Mme STEMART Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-25 : Etablissement d'une convention pour autorisation de passage en terrains privés d'une canalisation d'eau potable :

Mme FERRARO, Rapporteur, expose que suite à l'urbanisation de terrains situés rue du Pont Amont à Ay sur Moselle, il est apparu qu'une canalisation d'eau potable traversait ces parcelles sans constitution de servitude.

Aussi, afin de régulariser cette situation, il est proposé de signer avec les propriétaires concernés, une convention pour autorisation de passage de cette conduite sur leur propriété.

Cette convention est consentie à titre gratuit.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE SIGNER** avec les propriétaires une convention pour autorisation de passage d'une canalisation d'eau potable sur les parcelles privées cadastrées sous :

section 2 – numéro 408/155 – 0a19 « rue des Mésanges »,
propriété de Madame Hélène DEKHAR

section 3 – numéro 114 – 1a13 lieudit « Les Encralus » -
propriété de Madame DEKHAR

section 3 – numéro 112 – 2a18 lieudit « Les Encralus » -
propriété du syndicat des copropriétaires représenté par la société SOMEGIM
et ce à titre gratuit ;

- **DE PRENDRE** en charge tous les frais qui découleront de l'établissement de cette convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents y afférents.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 52 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. BELHADDAD Belkhir, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme SAADI Sélima, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 3 M. KRAUSENER Gilbert, Mme STEMART Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-26 : Acquisition du Centre Socioculturel Sainte Barbe :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose que l'Office Public d'Habitat de Metz (OPH de Metz) a cédé à la Ville de Metz le Centre Social des Quatre Bornes le 10 juillet 1990 et celui « Georges Lacour » le 9 juillet 1994.

A ce jour, l'OPH de Metz est encore propriétaire du Centre Socioculturel Sainte Barbe.

Souhaitant se recentrer sur sa spécialité, à savoir le logement social, et dans un souci de se mettre en conformité par rapport aux observations de la chambre régionale des comptes à propos d'opérations étrangères à ses compétences, l'OPH de Metz souhaite céder cet équipement socioculturel à la Ville de Metz.

Ce transfert de propriété contribuerait à renforcer la politique municipale en matière culturelle, sportive, éducative et de loisirs dans ce quartier.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se porter acquéreur du centre socioculturel Sainte Barbe situé 2, rue Rochambeau, au prix de l'euro symbolique, en raison de l'importance des travaux à réaliser dans ce bâtiment.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACQUERIR** le bâtiment cadastré sous :

BAN DE METZ
Section 4 – n°27 – 2529m2

appartenant à l'Office Public de l'Habitat de Metz, au prix de l'euro symbolique ;

- **D'ORDONNER** l'ouverture des inscriptions budgétaires correspondantes ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

Interventions de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. JACQUAT Denis, Mme KAUCIC Isabelle.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. BELHADDAD Belkhir, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme SAADI Sélima, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE

Jean-Michel (x2), Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 4 M. KRAUSENER Gilbert, M. MARTALIE Stéphane, Mme STEMART Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-27 : Protocole d'accord transactionnel – Etude de programmation SMAC :

M. PAYRAUDEAU, Rapporteur, expose qu'en prévision de la création de la Salle de Musiques Actuelles et Amplifiées de Metz (SMAC) initialement programmée à proximité du plan d'eau et de la patinoire, la Ville de Metz avait chargé la Société IDA CONCEPT de la réalisation d'une étude de programmation.

Ce marché n°PA06C37 en date du 4 juillet 2006 et notifié à l'entreprise le 6 juillet suivant, a connu de multiples difficultés d'exécution dues à des contradictions entre les pièces administratives du marché et celles remises par l'entreprise à l'appui de son offre, avant d'être résilié à la date du 22 janvier 2009.

Cette résiliation fait suite à la décision de la Ville de Metz d'arrêter l'exécution des prestations dudit marché consécutivement au changement du site d'implantation de la future SMAC décidé en 2008, cette dernière étant depuis lors programmée à Metz-Borny.

Alors que les conséquences de cette résiliation devaient se régler amiablement, le retard conjointement pris dans l'établissement et paiement du solde du marché a conduit IDA CONCEPT à solliciter du Tribunal Administratif de Strasbourg le versement d'une provision par voie de référé.

Cette demande de provision porte sur le règlement de la totalité du montant de la phase « programme » (soit 8 400€ HT ou 10 046,40€ TTC), augmenté des intérêts moratoires et frais de procédure.

Depuis lors, le montant définitif des sommes restant dues au terme du marché résilié n° PA06C037 a été arrêté, de concert, entre les parties.

Aussi, sans qu'il soit besoin de poursuivre en la voie contentieuse et au terme du projet de protocole d'accord transactionnel joint, la Ville de Metz resterait ainsi à devoir à la Société IDA CONCEPT, pour solde de tout compte, la somme de 6 377,05 € TTC telle que correspondant au montant d'une partie seulement de la phase « programme » réalisée par la société, augmentées des intérêts moratoires et indemnités de résiliation originellement fixées dans le marché à 4% au sens de l'article 14.1 du Cahier des Clauses Particulières.

En contrepartie dudit règlement, la Société IDA CONCEPT s'engagerait pour sa part à se désister de toute action présente ou future et à renoncer à tout surplus de réclamation découlant notamment de la résiliation anticipée ainsi opérée par la Ville de Metz.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** le principe d'une transaction à intervenir entre la Ville de Metz et la Société IDA CONCEPT en vue de mettre un terme définitif au litige né, ou à naître, de l'exécution du marché public n°PA06C37 portant sur la réalisation d'une étude de programmation pour la Salle de Musiques Actuelles et Amplifiées de Metz ;
- **D'ARRETER** le montant de cette transaction à la somme de 6 377,05€ payable par la Ville de Metz à la Société IDA CONCEPT en contrepartie du désistement de cette Société de toute action contentieuse présente ou future afférent à la présente affaire et à son renoncement à tout surplus de réclamation ;
- **D'APPROUVER** les termes du protocole d'accord transactionnel joint à la présente ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole ainsi que tout acte ou document se rapportant à la présente affaire ;
- **D'ORDONNER** les inscriptions comptables correspondantes.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 48 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. BELHADDAD Belkhir, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme SAADI Sélima, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 7 M. KRAUSENER Gilbert, M. MARTALIE Stéphane, M. KOENIG Sébastien (x2) Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme STEMART Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-28 : Amicale du Personnel Municipal et assimilés – Participation de la Ville de Metz – Avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens :

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose que l'Amicale du Personnel Municipal de Metz et Assimilés, constituée en association, a été créée pour maintenir et renforcer les liens d'amitié du personnel de la Ville de Metz et des Organismes Assimilés.

Pour mener à bien l'objet qu'elle s'est fixée, l'Amicale du Personnel Municipal de Metz s'engage à mettre à disposition de ses membres tous les moyens en sa possession pour instituer une mission d'entraide et d'assistance.

Ainsi, elle s'attache notamment à attribuer à ses adhérents des allocations à caractère social à l'occasion d'événements familiaux ou professionnels. Par exemple des secours exceptionnels sont octroyés et les adhérents de l'Amicale qui font valoir leur droit à la retraite bénéficient d'une prime de fidélité.

L'Amicale du Personnel Municipal de Metz intervient notamment dans des domaines ayant trait à la culture, au loisir, au sport, ainsi qu'à tous les services à caractère social, en suscitant et soutenant particulièrement toutes initiatives relatives à ces domaines.

De plus, l'Association est à même de réaliser toutes les opérations mobilières et immobilières se rapportant à son objet.

Aussi, pour permettre à l'Amicale de mener à bien l'ensemble de ses missions, il est proposé que la Ville de Metz lui verse, au titre de 2010, une subvention de 1 152 160 €, montant intégré dans l'avenant n°2 joint en annexe.

Cette dotation correspond à la prise en compte :

- d'une participation forfaitaire aux frais de fonctionnement de l'Amicale de 295 € par adhérent,
- et d'une participation aux coûts de gestion de l'Amicale, constitués essentiellement des charges de personnel mis à disposition permanente et des charges locatives, de 85 € par adhérent.

Le nombre d'adhérents pris en référence pour l'exercice étant celui au 1er novembre de l'année précédente, soit 3032 personnes.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER** l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 152 160 € à l'Amicale du Personnel Municipal (APM).
- **DE PRECISER** que les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant au versement du reliquat de cette subvention et plus particulièrement à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'APM.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 48 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. BELHADDAD Belkhir, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme SAADI Sélima, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 7 M. KRAUSENER Gilbert, M. MARTALIE Stéphane, M. KOENIG Sébastien (x2) Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme STEMART Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-29 : Création d'un poste de catégorie A :

Mme BRESSON, Rapporteur, expose que dans le cadre de la politique de développement des piscines, il apparaît nécessaire de créer un poste de directeur des piscines qui centralisera tous les domaines de compétences liés au fonctionnement quotidien de ces établissements et à leur développement nécessaire sur le plan de l'animation.

La rémunération afférente à ce poste sera fixée par référence au cadre d'emplois d'attaché territorial ou de conseiller d'activités physiques et sportives auquel s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant ainsi que les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE CREER** un poste de catégorie A rémunéré par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des conseillers territoriaux d'activités physiques et sportives.

Définition du poste :

L'agent prendra en charge tout dossier concernant la gestion quotidienne des piscines sur le plan administratif, technique et de l'animation indispensable à leur développement.

Il assurera également tout contact avec la double hiérarchie dont il dépendra tant sur le plan du développement des pratiques sportives que de la gestion des équipements sportifs.

Niveau de qualification :

L'agent aura un niveau de qualification supérieure (minimum BAC + 3). Il devra faire preuve d'une expérience confirmée dans la gestion et le développement des piscines notamment en matière d'animation.

- **DE FIXER** la rémunération afférente à ce poste par référence au cadre d'emplois d'attaché territorial ou des conseillers territoriaux d'activités physiques et sportives auquel s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant ainsi que les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : M. LEBEAU Emmanuel.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 48 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. BELHADDAD Belkhir, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme SAADI Sélima, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 7 M. KRAUSENER Gilbert, M. MARTALIE Stéphane, M. KOENIG Sébastien (x2) Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme STEMART Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-30 : Mettis – Enquête conjointe à la Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire – Enquête publique sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme :

M. le Maire, Rapporteur, expose que les enquêtes publiques de DUP, parcellaire et de mise en compatibilité du PLU pour le projet de Transport en Commun en Site Propre de l'Agglomération Messine se sont déroulées du 16 novembre au 16 décembre.

La Commission d'enquête a remis son rapport et ses conclusions en date du 12 février 2010.

La Commission d'enquête émet un avis favorable sur la DUP avec deux réserves :

- Qu'à la Grange aux Bois le parcours du site propre soit abandonné et que des mesures alternatives soient prises,
- Que les aménagements du Terminus de la ligne A au niveau du Centre Commercial CORA Technopôle soient réalisés uniquement sur le domaine public

et un certain nombre de recommandations.

La Commission d'enquête est favorable à la mise en compatibilité du PLU avec la création des emplacements réservés, sous réserve d'exclure les emprises des parcelles situées à la Grange aux Bois, et celle de la parcelle du Centre Commercial CORA.

Ces avis favorables étant détaillés et argumentés apparaissent pertinents à la Ville de Metz, y compris en ce qui concerne les réserves émises.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DONNER** un avis favorable sur :
 - Le PV de réunion du 25 septembre 2009
 - Le dossier de mise en compatibilité du PLU
 - Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête.

La Ville prenant en compte les conclusions de la Commission d'enquête, elle est favorable à la suppression des emplacements réservés à la Grange aux Bois et sur le Centre Commercial CORA Boulevard de la Solidarité et demande la modification de l'emprise réservée pour la parcelle CH178 telle que définie dans les conclusions de la Commission d'enquête.

Interventions de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. JACQUAT Denis, M. ANTOINE Christian.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. BELHADDAD Belkhir, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme SAADI Sélima, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 2 Mme STEMART Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-31 : Modification de périmètres scolaires :

Mme BORI, Rapporteur, expose que dans le but d'optimiser les conditions d'accueil des écoles de Bellecroix et Magny, il est envisagé de rééquilibrer les effectifs de certains établissements scolaires tout en évitant aux familles d'entreprendre des démarches de dérogations ; pour tenir compte d'une logique de secteur, il est, ainsi, proposé de redéfinir le périmètre des écoles suivantes :

BELLECROIX : la Volière, le Pré Vert et Clair Matin.

En raison d'une baisse d'effectifs, les écoles Clair Matin et le Pré Vert ont fait l'objet d'une fermeture de classe à la rentrée de septembre 2009 et fonctionnent, désormais, à 3 classes.

Or, la redéfinition des périmètres, telle qu'envisagée ci-après, favoriserait une redistribution des effectifs vers Clair Matin, école d'application, et le Pré Vert, jouxtant les deux écoles élémentaires.

Il est, donc, proposé de rattacher, au Pré Vert, les rues suivantes très proches mais relevant, actuellement, du secteur de la Volière :

- Louis Forest
- Gard
- Gers
- Maréchal Juin

A noter que le Service des Affaires Scolaires répond, chaque année, à un certain nombre de demandes de dérogations de la part des familles domiciliées dans les rues précitées.

Six enfants nés en 2007 seraient concernés par ces transferts.

Il est, également, envisagé de transférer, à Clair Matin, les rues suivantes :

- Sinsignottes
- Corrèze
- Hérault
- Relevant du secteur du Pré Vert

- Artilleur de Metz actuellement rattachée à la Volière

Quatre enfants nés en 2007 seraient, ainsi, concernés.

A noter que la mise en place de ces nouveaux périmètres sera progressive afin d'éviter une trop grande déstabilisation et ne concernera, à la prochaine rentrée, que les nouvelles inscriptions en école maternelle.

Par ailleurs, le Service propose également une harmonisation des périmètres des écoles de MAGNY, en faisant concorder le secteur des écoles maternelles et celui des écoles élémentaires.

En effet, actuellement, les rues suivantes :

- Emile Obelliane
- Petit Clou
- Libération
- Plaine (en partie)

Sont rattachées aux écoles Les Coccinelles, pour la maternelle, et Magny-Plaine, pour l'élémentaire, provoquant, ainsi, un certain nombre de demandes de dérogations de la part des familles ayant des enfants dans chaque cycle.

Il est donc proposé de rattacher les rues Emile Obelliane, Libération, Petit Clou, Plaine (entière), au périmètre de l'école maternelle la Moineaudière et élémentaire Magny-Plaine.

Cette modification ne concernerait que 7 enfants entrant à l'école maternelle à la prochaine rentrée.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER** les modifications suivantes des périmètres scolaires ci-après :

Quartier de Bellecroix

Les rues du Gard, du Gers, du Maréchal Juin et Louis Forest sont rattachées à l'école maternelle Le Pré Vert.

Les rues des Sinsignottes, de Corrèze, de l'Hérault, de l'Artilleur de Metz sont rattachées au secteur de l'école maternelle Clair Matin.

Quartier de Magny

Les rues du Petit Clou, de la Libération, de la Plaine et Emile Obelliane sont rattachées à l'école maternelle La Moineaudière et élémentaire Magny-Plaine.

- **DE PROPOSER** que l'inscription des enfants se fasse selon l'indication de référence précisée dans les annexes définissant le secteur de chacune des écoles respectives dans la limite des places disponibles. A défaut, les enfants pourront être accueillis dans une autre école.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de procéder à toutes les formalités administratives se rapportant à cette procédure et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 52 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. BELHADDAD Belkhir, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme SAADI Sélima, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER

Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 3 M. JACQUAT Denis, Mme STEMART Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-32 : Adhésion des Communes de Sorbey et Tragny au Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin :

M. LIOGER, Rapporteur, expose que la Ville de Metz a adhéré au Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin (SIVT) par Délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 1986.

Ce Syndicat a pour objet la réalisation et la maîtrise d'œuvre du Programme Pluriannuel de Développement Touristique du Pays Messin (P.P.D.T.) en collaboration avec le Comité Départemental du Tourisme. Il mène également toutes actions destinées à promouvoir le développement d'activités touristiques dans le pays messin.

Par délibération du 26 Janvier 2010, le Comité Syndical a décidé d'admettre les communes de Sorbey et de Tragny à faire partie du Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin.

Conformément à l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délibération doit être notifiée aux Maires de chacune des communes syndiquées et une délibération doit être prise dans les 3 mois.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion de ces nouvelles communes au Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** l'adhésion des communes de Sorbey et de Tragny au Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. BELHADDAD Belkhir, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme SAADI Sélima, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ

Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 4 M. JACQUAT Denis, Mme NICOLAS Martine, Mme STEMART Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-33 : Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées :

M. LECOCQ, Rapporteur, expose que l'article 46 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose la création d'une commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées dans les communes de 5.000 habitants et plus.

Toutefois, en cas d'appartenance de ces dernières à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de 5.000 habitants et plus, compétent en matière de transports ou d'aménagement du territoire, une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées devait nécessairement être mise en place et exercer, pour l'ensemble des communes, les missions tenant à l'établissement d'un constat de l'état d'accessibilité du bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Ainsi, et à la date du 13 octobre 2008, une telle commission intercommunale a été créée à l'initiative de Metz Métropole, compétente en matière de transports et d'aménagement du territoire.

Bien que la loi alors en vigueur n'autorise pas la coexistence entre commissions communale et intercommunale, les communes se sont cependant vu reconnaître la possibilité de créer des structures informelles de réflexion et de conseil, afin notamment de favoriser les initiatives locales fondées sur la connaissance du terrain.

Sur ce fondement, la Ville de Metz s'est ainsi dotée en 2008 d'une telle commission, originellement constituée de 6 membres titulaires et 6 suppléants décidé par le Conseil Municipal en son sein.

Depuis lors, la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures est venue modifier les dispositions de l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en autorisant désormais la coexistence entre commissions communale et intercommunale, chacune devant veiller à la cohérence des constats qu'elle dresse dans son domaine de compétences.

Ainsi, grâce au travail réalisé avec les élus, les associations représentatives de personnes handicapées et les services de Metz Métropole, la Ville de Metz s'est attachée à définir le périmètre d'intervention de sa Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH).

Ce dernier porte sur :

- la définition d'un programme prioritaire d'aménagement de la voirie, des espaces publics et du cadre bâti, sur la base des opérations de diagnostic déjà réalisées et des besoins exprimés par les représentants des associations de personnes handicapées et d'usagers
- la définition d'une politique d'accessibilité citoyenne, dont l'objectif principal sera l'amélioration des conditions d'accueil de tous les publics dans les manifestations organisées par la Ville de Metz
- l'organisation d'un système de recensement de l'offre de logements accessibles

La composition de cette commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées pouvant en outre être étendue aux associations représentatives de personnes handicapées et autres associations d'usagers, il est donc envisagé d'ajouter au collège des 6 élus titulaires et 6 élus suppléants d'ores et déjà décidé par le conseil municipal, un collège de 5 délégués titulaires et 5 suppléants appelés respectivement à représenter les associations représentant les personnes handicapées et les associations d'usagers, ainsi qu'un représentant/expert de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) et son suppléant.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ARRETER** les compétences de cette commission comme suit :
 - la définition d'un programme prioritaire d'aménagement de la voirie, des espaces publics et du cadre bâti, sur la base des opérations de diagnostic déjà réalisées et des besoins exprimés par les représentants des associations de personnes handicapées et d'usagers ;
 - la définition d'une politique d'accessibilité citoyenne, dont l'objectif principal sera l'amélioration des conditions d'accueil de tous les publics dans les manifestations organisées par la Ville de Metz ;
 - l'organisation d'un système de recensement de l'offre de logements accessibles.
- **D'ELARGIR** la composition de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées aux représentants d'associations de personnes handicapées et d'usagers.
- **D'ARRETER** cette composition comme suit :
 - 6 représentants du conseil municipal et 6 suppléants ;
 - 5 représentants des associations de personnes handicapées et d'usagers pour chaque famille de déficience (physique, visuelle, auditive, intellectuelle et psychique), et 5 suppléants ;
 - 1 représentant de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH), et son suppléant.
- **DE POURVOIR** à la désignation du 6ème poste de suppléant actuellement vacant en désignant :
 - Mme Martine NICOLAS

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document se rapportant à la désignation des représentants d'associations de personnes handicapées et d'usagers, et du membre suppléant actuellement vacant.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. BELHADDAD Belkhir, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme SAADI Sélima, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 4 M. JACQUAT Denis, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme STEMART Anne, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (excusée).

DCM N°10-03-34 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.

Rapporteur : M. le Maire

1er cas : Décisions prises par M. le Maire

1° Recours contentieux

2° Décisions rendues

3° Mises à disposition diverses:

Date de la décision : 2 mars 2010, N° acte : 3.5

2ème cas : Décisions prises par M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire

1° Mises à disposition diverses

Date de la décision : 9 mars 2010, N° acte : 3.5

2° Fixation droit forfaitaire

Date de la décision : 25 février 2010, N° acte : 3.5

3ème cas : Communication d'actes administratifs

1° Information du Conseil Municipal sur les décisions prises en matière de marchés publics par le représentant du pouvoir adjudicateur sur le fondement de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. et par la commission d'appel d'offres.

2° Liste des marchés

4ème cas : Décision prise par M. PAYRAUDEAU, Adjoint au Maire

1° Acceptation des remboursements des frais en règlement de préjudices et versement de différentes sommes

Date de la décision : 25 février 2010, N° acte : 1.1

Question de M. LEBEAU sur le cas N°3 et réponse de M. le Maire.

-
- **Question orale de M. MARECHAL portant sur pour la création d'un lieu de mémoire, devenir du Fort de Queuleu (jointe en annexe)**
 - **Réponse faite par M. PLANCHETTE (jointe en annexe)**
-

L'ordre du jour de la séance du 25 mars 2010 étant épuisé, le Président lève la séance à 23 H 08.

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz

Conseiller Général de la Moselle

ANNEXES

ANNEXE 1 : Question orale de Monsieur MARECHAL :

Question orale : pour la création d'un lieu de mémoire, devenir du Fort de Queuleu

Monsieur le Maire,

Le Fort de Queuleu est ce lieu de Metz qui témoigne de l'époque nazie et des drames que vécurent en particulier celles et ceux qui s'opposaient à cette barbarie. 1800 personnes, résistants pour la plupart, y furent incarcérées, et 36 y sont mortes. Celles et ceux qui en sortaient partaient alors pour la déportation, et 400 n'en revinrent jamais. Parmi ces détenus une grande majorité des membres du groupe Mario et son fondateur Jean Burger.

Le Fort de Queuleu n'est pas un simple vestige du temps, c'est un lieu porteur de mémoire et donc de sens, il fait partie de notre passé historique. Or, depuis près de vingt ans Etat et collectivités territoriales se renvoient la balle pour savoir qui va prendre l'initiative, la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation de ce lieu pour en faire un vrai musée de la Résistance en Moselle annexée. Les associations patriotiques, et au-delà tous ceux qui sont attachés au devoir de mémoire souffrent de voir ce lieu abandonné de tous les pouvoirs publics. Il y a désormais grand risque que la casemate A ferme.

Vous avez confirmé, à plusieurs reprises votre soutien à ce projet de musée. Il faut aujourd'hui passer du dire au faire. Il faut qu'une collectivité locale soit porteuse du projet pour concrétiser cette réhabilitation. L'engagement de la ville de Metz avec sa place et son poids pourrait lever beaucoup d'obstacles. Il faut faire vite.

N'avons-nous pas, au nom de nos valeurs communes, l'obligation de faire, là où rien n'a été fait précédemment ? La signature d'une première convention simple avec l'Etat permettrait d'engager les premiers et indispensables travaux avant d'aller plus loin. D'autant que des collectivités locales ont déjà annoncé leur volonté de participer à leur financement.

Un parlementaire sarrois ayant récemment visité la casemate A, s'est dit choqué de l'état d'abandon des lieux. Il a également affirmé que la Sarre était prête à participer au financement des travaux.

Transmettre un savoir, expliquer, enseigner c'est aussi ouvrir ce lieu au public ; visiter la casemate A c'est permettre de comprendre l'histoire autrement. C'est transmettre la mémoire, élément essentiel de la culture.

Combien parmi les jeunes générations messines connaissent ces pages fortes de l'histoire qui s'est jouée à quelques pas de leur domicile ? Il nous faut prendre une initiative avant qu'il ne soit trop tard.

ANNEXE 2 . Réponse de Monsieur PLANCHETTE à la question orale de Monsieur MARECHAL concernant la création d'un lieu de mémoire, devenir du Fort de Queuleu :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Je voudrais d'abord dire à Jacques MARECHAL, que si il lisait régulièrement la presse locale, il aurait eu la réponse aux questions qu'il vient de nous poser. Et j'ai répondu récemment dans le Républicain Lorrain, il y a à peu près une quinzaine de jours, à la lettre de Monsieur WILMOUTH de la société... de l'association, pardon, ASCOMEMO qui est une association Mosellane du souvenir, et il accusait la Ville de Metz de n'avoir rien fait depuis que nous sommes arrivés et, qui plus est, que le Maire n'aurait pas tenu ses engagements. Alors moi j'ai été très touché par ça, parce que depuis 2 ans, je fais autant que faire est possible, j'ai travaillé là-dessus, il faut dire que c'est un dossier qui dort depuis 20 ans.

Alors actuellement la casemate est interdite au public, on ne peut pas entrer, il y a trop de danger. Et dès que nous avons été élus, les services techniques de la Ville ont procédé à une reconnaissance des travaux qu'il faudrait exécuter, et ces travaux se découpent en deux tranches :

- des travaux, disons minimum, pour sécuriser l'accès, qu'on puisse y aller et surtout que les enfants, les scolaires puissent y aller, c'est surtout les scolaires qui y vont ;
- et puis une deuxième tranche de travaux plus conséquents, pour faire le projet auquel nous adhérons tous et, alors là, on tombe sur des sommes considérables, ça va de 300.000 € à 700.000 €. Alors ça, c'est une difficulté, mais c'est pas la seule.

Quand j'ai fouillé ce dossier, je me suis aperçu qu'il y avait un autre obstacle, c'est-à-dire que comme c'est un lieu de mémoire nationale, il appartient à l'Etat. Hors, on ne peut pas être maître d'ouvrage, la Ville de Metz, sur un ouvrage qui appartient à l'Etat. Il y a des procédures pour ça, mais c'est très très long et c'est pas dit qu'on y arrive parce que l'Etat n'aime pas beaucoup, sur un lieu de déportation, c'est un sujet sensible, n'aime pas beaucoup que des collectivités territoriales locales se substituent à lui parce que c'est du domaine de la mémoire nationale. Alors, devant cette double impossibilité à la fois juridique et financière, je me suis dit, d'abord sur le plan financier il faudrait trouver un co-financement ou un financement croisé, si vous préférez. Donc je me suis adressé au président LEROY, président du Conseil Général, et je lui ai exposé, il était favorable et il m'a dit « je vous donnerai quelque chose ». Quelques mois après je l'ai rencontré à nouveau et il a dit « mais je ne peux pas parce que j'ai mis tout sur le musée de Gravelotte » alors faut savoir que c'est une belle réalisation Gravelotte, mais enfin, étant donné la somme considérable qui va être mise à Gravelotte, je pense qu'on aurait pu faire un petit effort pour le Fort de Queuleu. Bon, alors, voyant ça je ne savais pas trop que faire, j'ai appelé l'attention de Monsieur le préfet de région, qui m'a accueilli très gentiment, j'ai été très bien accueilli, qui a pris son téléphone, devant moi, il a téléphoné au secrétaire d'Etat aux anciens combattants pour demander si il serait pas possible d'avoir une participation de l'Etat. D'abord une autorisation de l'Etat, une participation et, peut-être même, que l'Etat puisse être le maître d'ouvrage, étant entendu que, nous, on pourrait peut-être être maître d'œuvre, vous voyez. Bon, ça s'est bien passé, le secrétaire d'Etat a dit « je vais vous envoyer un représentant de mon ministère », c'est ce qui s'est produit. Et donc le 2 février dernier, avec le préfet, dans la neige, nous sommes allés au fort de Queuleu. Et là, effectivement, bon il était surpris de voir l'état de délabrement de cette affaire-là. Alors, pour faire un musée la dedans, c'est extrêmement difficile parce que il y a des infiltrations d'eau partout donc non seulement il faudrait réparer mais il faudrait mettre un chauffage dedans, vous vous rendez compte les dépenses. Bon, mais rien n'est impossible, alors on est parti sur un nouveau projet, donc moi je me lance là-dessus, la préfecture m'a donné des éléments, m'a dit comment il fallait faire pour obtenir des subventions, le préfet

m'a dit qu'il interviendrait directement auprès du Président du Conseil Général pour qu'il fasse un effort, donc je pense que toutes ces bonnes volontés croisées vont finir par aboutir à quelque chose. Voilà ce que j'ai à dire sur ce sujet-là, mais je ne voudrais pas qu'on dise, parce que ça me blesse quand même, que nous n'avons rien fait. Les associations s'en occupent mais, bon, elles font beaucoup de bruit et pas beaucoup d'effets. Donc je pense qu'on va arriver à quelque chose, peut-être dans un avenir assez proche, mais voyez combien le problème est compliqué. Alors moi j'y tiens particulièrement parce que c'est un lieu national, c'est un lieu messin mais c'est aussi un lieu départemental parce que les gens qui sont passés là, les 1.800 qui sont passés là dedans étaient de tout le département. Donc, ça a été rappelé tout à l'heure par Jacques MARECHAL, 36 sont morts sous la torture, dont Jean BURGER. Lui il est pas mort là, il est mort en déportation. Et les autres, sur les 1.800 qui sont passés là, y'en a 400 qui sont morts en déportation donc c'est quelque chose de dramatique, c'est pour ça que c'est un lieu national.

Alors je voudrais quand-même, avant de terminer ce propos, appeler votre attention sur autre chose, la journée de la déportation c'est le 25 avril, c'est bientôt. Alors on va inaugurer une plaque, au fort de Queuleu, une plaque où seront représentées toutes les catégories de gens qui ont été déportés, c'est-à-dire tous ces malheureux qui sont morts dans les camps de concentration, eh bien, pour leur rendre hommage, on va mettre à l'entrée du fort de Queuleu une grande plaque qui va être inaugurée par le préfet, Monsieur le Maire et le Général Gouverneur, je pense, le dimanche 25 mars. Donc je souhaiterais vivement que parmi vous, eh bien, il y ait une majorité de ... avril pardon ! Excusez-moi ! 25 avril, oui, il serait un peu tard, le 25 mars c'est aujourd'hui. Le 25 avril ! Donc je souhaiterais vivement que vous soyez nombreux et, si possible, que vous ameniez de la famille et des enfants parce que le devoir de mémoire, pour moi, c'est les enfants. Alors j'espère y amener des scolaires et ça sera deux enfants qui dévoileront cette plaque et j'espère que ça nous évitera les ennuis que nous avons connus l'an dernier où les gens des sociétés homosexuelles s'étaient plain de ne pas avoir été reconnus. Voilà, je vous remercie.

M. le Maire apporte la précision suivante :

Merci, et j'ajouterai, qu'après les remerciements unanimes, au colonel PLANCHETTE, qui œuvre pour la mémoire de façon tout à fait remarquable, je regrette moi que des gens qui se plaignent maintenant de l'inaction de la Municipalité, notamment dans la presse, ne s'en soient jamais plain avant, dans la presse. C'est bizarre, voilà, j'ai rien d'autre à dire.